

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA D'EL OUED

Programme : Infrastructures routières et autoroutières 024.090
 Sous Programme : Entretien routier 024.090.02
 Action : Développement et entretien des infrastructures routières et autoroutières
 N° de l'opération : /.

OFFRE TECHNIQUE

- Déclaration à souscrire
- Instructions aux soumissionnaires
 - Cahier des charges
 - Définitions des prix

- ~~Etude d'expertise de CW 410 du PK 11+200 au PK 00+000 sur 35,8 km~~
- ~~Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km~~
- ~~Etude d'expertise de CW 413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km~~
- ~~Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2 km~~
- Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km
- Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1,9 km
- Contrôle des travaux de :
 - ~~Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km~~
 - ~~Revêtement en BB du cw 409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km~~
- Suivi des travaux de :
 - ~~Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km~~
 - ~~Revêtement en BB du cw 409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km~~

اللجنة الولائية للصفقات لولاية الوادي
 تاشيرة رقم: 155... 2025
 بتاريخ: 31... 12... 2025
 جلسة رقم: 128... 17... 12... 2025



REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

**LA DECLARATION A SOUSCRIRE****1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action****Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

 Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

 Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

:.....

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

- **Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :El oued

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

Offre de base Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....**4/ Engagement du soumissionnaire :**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

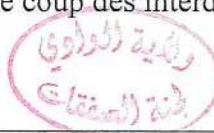
DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....



6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

**LA DECLARATION A SOUSCRIRE****1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action****Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

 Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

 Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

:.....

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

- **Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :El oued

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :.....

Offre de base Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....

4/ Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) , à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....
.....

6/ Décision du service contractant :

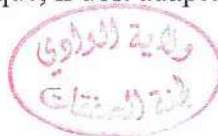
La présente offre est.....

A....., le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**Ministère des finances****LA DECLARATION A SOUSCRIRE****1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action****Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

 Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

 Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

:.....

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

- **Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :El oued

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

Offre de base Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....

4/ Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) , à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LA DECLARATION A SOUSCRIRE**1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action****Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

 Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

 Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

:.....

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

- **Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :El oued

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :.....

Offre de base Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....**4/ Engagement du soumissionnaire :**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LA DECLARATION A SOUSCRIRE**1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action****Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

 Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

 Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

:

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

- **Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :El oued

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

Offre de base Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :**4/ Engagement du soumissionnaire :**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A.....,le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LA DECLARATION A SOUSCRIRE**1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action****Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

 Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

 Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

:

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

- **Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : **El oued**La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

Offre de base Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :**4/ Engagement du soumissionnaire :**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LA DECLARATION A SOUSCRIRE**1/ Identification du service contractant :**

Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action**

Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

.....

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

- **Contrôle des travaux de :**
 - **Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :El oued

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)

prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :

4/ Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) , à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

**LA DECLARATION A SOUSCRIRE****1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action****Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :**

présentation du soumissionnaire (reprenre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

 Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

 Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

:.....

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

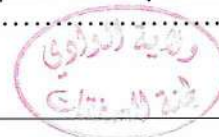
- **Contrôle des travaux de :**
 - **Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :El oued

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

Offre de base Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....

4/ Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) , à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....
.....



6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LA DECLARATION A SOUSCRIRE**1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action****Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

 Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

 Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

:.....

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

- **Suivi des travaux de :**
 - **Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :El oued

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

Offre de base Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....

4/ Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,



Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) , à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.





REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LA DECLARATION A SOUSCRIRE

1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action**

Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

.....

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat public

- **Suivi des travaux de :**
 - **Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :El oued

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

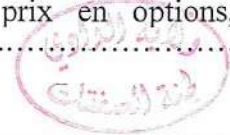
Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)

prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....



4/ Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) , à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....
.....



6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le

Signature du représentant du service contractant

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



SOMMAIRE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

A- DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE

ARTICLE 02 : CONDITION D'EGIBILITE

ARTICLE 03 : CONTENU DU CAHIER DES CHARGES

B- DOSSIER DUL'APPEL D'OFFRE

ARTICLE 01 :CONTENU DUDOSSIER DE SOUMISSION

C- PREPARATION DES SOUMISSIONS

ARTICLE 01 : LANGUE DE L'OFFRE

ARTICLE 02 : MONTANT DE L'OFFRE

ARTICLE 03 : VALIDITE DE L'OFFRE

ARTICLE 04 : FORME ET SIGNATURE DES OFFRES

D- PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 01 : PRESENTATION DES OFFRES CACHETEES ET SCHELLEES

ARTICLE 02 : DUREE DE PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 03: CLOTURE DU DEPOT DES OFFRES

E-OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 01 :OUVERTURE DES PLIS

ARTICLE 02 :CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE D'EXAMEN ET D'EVALUATION DES OFFRES.

ARTICLE 03 :DETERMINATION DE L'EGIBILITE ET DE LA CONFORMITE DES OFFRES AU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRE .

ARTICLE 04 :CORRECTION DES ERREURS

ARTICLE 05 :EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

ARTICLE 06 :CLAUSES DE PRINCIPE

F-ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE

ARTICLE 01:CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

ARTICLE 02:DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT D'ANNULER L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 03:AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'APPEL D'OFFRE ET RECOURS ANNEXE A L'INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRE

I- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

ARTICLE 01 :PARTIES CONTRACTANTES

ARTICLE 02 : OBJET DU MARCHE

ARTICLE 03 :PIECES CONTRACTUELLES CONSTITUANT LE MARCHÉ

ARTICLE 04 : MODE DE PASSATION DU MARCHE

ARTICLE 05 : MONTANT DU MARCHE

ARTICLE 06 : DELAI D'EXECUTION

ARTICLE 07 : ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX

ARTICLE 08 : AVANCES

ARTICLE 09 : SANCTIONS ENCOURUES

ARTICLE 10 : MODALITES DE PAIEMENT ET DELAI DE MANDATEMENT

ARTICLE 11 : PENALITES DE RETARD

ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE



- ARTICLE 13 : DELAI DE GARANTIE
 ARTICLE 14 : RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE
 ARTICLE 15 : NANTISSEMENT
 ARTICLE 16 :ACTUALISATION DE L'ETUDE DE L'EXPERTISE
 ARTICLE 17 :DOMICILIATION BANCAIRE ET PAIEMENT DES TRAVAUX
 ARTICLE 18 :DOMICILE DE le BET
 ARTICLE 19 :INTERETS MORATOIRES
 ARTICLE 20 : FORMULE DES INTERETS MORATOIRES
 ARTICLE 21 : LA LOI APPLICABLE ET LA CLAUSE DE REGLEMENT DES LITIGES
 ARTICLE 22 : RESILIATION
 ARTICLE 23 :RESILIATION PAR LE BET
 ARTICLE 24 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT
 ARTICLE 25 : REGLEMENT DES PRIX DES TRAVAUX NON-PREVUS
 ARTICLE 26 :CAUTION DE BONNE EXECUTION
 ARTICLE 27 : CAUTION DE GARANTIE
 ARTICLE 28 :LES CONDITIONS D'INTERVENTION ET D'AGREMENT DES SOUS-
 TRAITANTS
 ARTICLE 29 :ONDITIONS DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
 DEVELOPPEMENT DURABLE
 ARTICLE 30 :RESPECT DE LA LEGISLATION DU TRAVAIL
 ARTICLE 31 :CONTROLE DES COUTS
 ARTICLE 32 :AVENANTS
 ARTICLE 33 :COMITE TECNIQUE DE SUIVE DE L'ETUDE
 ARTICLE 34 :APPROBATION DU MARCHE
 ARTICLE 35 :MISE EN VIGUEUR DU MARCHE
 ARTICLE 36 :MODALITES RELATIVES AUX ASSURANCES
 ARTICLE 37 :SECRET ET DE CONFIDENTIALITE
 ARTICLE 38 :TEXTES GENERAUX
II CAHIER DES PRESCRIPTIONSTECHNIQUES COMMUNES
 ARTICLE 01 : CONNAISSANCE GENERALE DES ETUDES:
 ARTICLE 02 : NORMES D'EXECUTION :
 ARTICLE 03 : TERMES DE REFERENCE
 ARTICLE 04 : SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX
 ARTICLE 05 : RECEPTION DES PLANS, DOCUMENTS ET ORDRE
 PAR LE PARTENAIRE COCONTRACTANT
 ARTICLE 06 : MOYENS ET EQUIPEMENTS DU PARTENAIRE CO-CONTRACTANT
 ARTICLE 07 : SECURISATION DES CHANTIERS
 ARTICLE 08 : MESURES D'ORDRE ET DE SECURITE - SIGNALISATIONDU CHANTIER
 ARTICLE 09 : PRESENCE DE LE PARTENAIRE COCONTRACTANT SUR LE CHANTIER
 ARTICLE 10 : REUNIONS DE CHANTIER
 ARTICLE 11 : PLANS CONFORMES A L'EXECUTION OU PLANS DE RECOLLEMENT
 ARTICLE 12 : INSTALLATION DU CHANTIER
III – CAHIER DES PRECRIPTIONSSPECIALLES:





INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES



A-DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La présente instruction fixe les conditions d'exécution et de règlement de :

- Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km
- Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km
- Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km
- Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2 km
- Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km
- Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km
- Contrôle des travaux de :
 - Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km
 - Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km
- Suivi des travaux de :
 - Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km
 - Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km

ARTICLE 02 : CONDITION D'EGIBILITE

Pour que leurs offres soient recevables, les soumissionnaires doivent apporter la preuve qu'ils disposent des capacités et ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution du marché. A cet effet, toutes les offres présentées seront accompagnées des renseignements suivants :

POUR L'ETUDE D'EXPERTISE

CAPACITES PROFESSIONNELLES :

- * Avoir un Certificat de agrément travaux publics en cours de validité avec les codes :(1201-0403-0404-0102). Ou décret de création pour les organismes ou bien les BET publics
- * Avoir une certificat de conformité et de qualité (ISO) en cours de validité.

CAPACITES FINANCIERES :

- * Avoir réalisé durant la période (2020-2021-2022-2023-2024, parmi de ces 5 ans on compte les trois meilleures années), au moins un chiffre d'affaires moyen de 3.000.000,00 DA pour CW 410 et 1.500.000,00 DA pour CW 415, CW 413, CW 402 et 750.000,00 DA pour CW 405, CW 404 justifiés par des bilans visés par les services des impôts ou par des attestations de chiffres d'affaires délivrées par les services des impôts.

CAPACITES TECHNIQUE :

- * Avoir déjà réalisé d'au moins des études de renforcement ou d'expertise des routes d'une linéaire similaires par projet à soumissionnée et cela doit être justifié par attestation délivré auprès des maitres des ouvrages publics: durant la période (2015 jusqu'à ce jour)

POUR LE PRESTATION DE CONTROLE

CAPACITES PROFESSIONNELLES :

- * Avoir un Certificat de agrément travaux publics en cours de validité avec les codes :(0102-0103). Ou décret de création pour les organismes ou bien les BET publics

CAPACITES TECHNIQUE :

- * Avoir déjà assuré le contrôle d'un projets routier au moins de 01 km durant la période (2015 jusqu'à ce jour) justifiées par des attestations administratives élaborées par les maîtres de l'ouvrage publics.

POUR LE PRESTATION DE SUIVI

CAPACITES PROFESSIONNELLES :

- * Avoir un Certificat d'agrément travaux publics en cours de validité avec les codes :(1001-0401-0402). Ou décret de création pour les organismes ou bien les BET publics.

CAPACITES TECHNIQUE :

- * Avoir déjà assuré de suivi d'un projet routier au moins de 01 km par projet

durant la période (2015 jusqu'à ce jour) justifiées par des attestations administratives élaborées par les maîtres de l'ouvrage publics.

- **NB : Il n'est pas prévu de groupement des bureaux d'études .**

Les informations relatives aux prestations réalisés par les soumissionnaires avec l'indication du montant, les dates de démarrage et d'achèvement, le délai d'exécution, la consistance suivant les critères d'éligibilité objet de ce cahier des charges, accompagnées des attestations de bonnes exécutions fournies par les maîtres d'ouvrage.



ARTICLE 03 : CONTENU DU CAHIER DES CHARGES

- Déclaration de candidature
- Déclaration de probité
- Déclaration à souscrire
- Cahier des clauses administrative générale
- Cahier des prescriptions techniques communes
- Cahier des prescriptions spéciales
- Définition des prix
- Lettre de soumission
- Bordereaux des prix unitaires
- Devis estimative et quantitative

B-DOSSIER DE L'APPELLE D'OFFRE

ARTICLE 01 : CONTENU DU DOSSIER DE L'APPELLE D'OFFRE

Le dossier de AAO présenté en Trois (03) plis (dossier de candidature, technique et financier) comprendra les éléments suivants :

I- Le dossier de candidature

	Désignation des pièces	Nombre de documents
-	Déclaration de candidature dûment rempli et signé et cacheté et datée.	01
-	Déclaration de probité dûment rempli et signé et cacheté et datée.	01
-	Statut du BET avec les modifications existantes pour les sociétés.	01
-	les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager par le bureau d'étude.	01
-	Capacités professionnelles: une certificat de l'agrément de travaux publics , Ou décret de création pour les organismes ou bien les BET publics et une certificat de conformité et de qualité (ISO) pour l'étude d'expertise.	01
-	Capacités techniques :Attestations administratives	01

NB :

Conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend la procédure d'attribution du marché.

Si après signature du marché, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.



II- Offre technique :

	Désignation des pièces	Nombre de documents
-	Déclaration à souscrire dûment remplie et signée et datée.	01
-	Instruction aux soumissionnaires dûment paraphée et signée et datée.	01
-	Le cahier des charges paraphée portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », rempli , signé et cacheté	01
-	1. tout document permettant d'évaluer l'offre technique : <ul style="list-style-type: none"> • La liste de moyens humains devra être justifié par des copies conformes aux diplômes et des attestations de travail ou des affiliations à la CNAS ou (CASNOS pour les gérants ou les directeurs) délivré un mois avant la date d'ouverture des plis.. • La Liste des Moyens matériels : Pour le matériel roulant: justifiés par Des copies conformes : des carte grise ou récépissé de déclaration de mise en circulation ou récépissé de dépôt de cartes grises, assurance. Pour le matériel non roulant: PV de commissaire au compte accompagne de la facture d'achat 	01
-	Une mémoire technique justificatif de tout autre document exigé (organigramme, Moyens matériels, Moyens humains, étalonnage matériels)	

NB: Conformément à l'article 71 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la commission invite, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres , Conformément à l'article 71 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

III- Offre financière :

	Désignation des pièces	Nombre de documents
-	Lettre de soumission dûment remplie et signée et cacheté.	01
-	Bordereau des prix unitaires et dûment rempli et signé et cacheté.	01
-	Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli et signé et cacheté.	01

Le Soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, conditions, modèles, termes, spécifications et plans figurant au dossier de l'appelle d'offre.

Conformément aux dispositions, les soumissions devront obligatoirement comprendre les pièces du paragraphe 2-I et 2-II 2-III ci-dessus cités.

C-PREPARATION DES SOUMISSIONS**ARTICLE 01 : LANGUE DE L'OFFRE**

L'offre établie par le soumissionnaire, ainsi que tout le courrier et tous les documents qui s'y rapportent et qui sont échangés entre le soumissionnaire et le service contractant, doivent être rédigés en langue arabe ou en langue française.

ARTICLE 02 : MONTANT DE L'OFFRE

02.1 - Sauf mention contraire figurant au dossier de l'appel d'offre, le marché couvre l'ensemble des prestations décrites par le CPS sur la base du Bordereau des prix unitaires présentés par le soumissionnaire.

02.2 - Le soumissionnaire soumettra des prix unitaires correspondants à tous les éléments d'ouvrages figurant au détail estimatif et quantitatif et au bordereau des prix unitaires qu'ils soient ou non assortis de quantité.

L'exécution des éléments d'ouvrages pour lequel ne figure aucun prix, ne fera l'objet d'aucun paiement de la part du service contractant, et sera réputée avoir été pris en compte dans les autres prix unitaires.

ARTICLE 03 : VALIDITE DE L'OFFRE

La validité de l'offre égale à la durée de préparation des offres augmentée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

ARTICLE 04 : FORME ET SIGNATURE DES OFFRES

Le soumissionnaire préparera les documents constituant son offre en **seul copie original** pour les trois (03) plis : Le dossier de candidature et offre technique et offre financier.

L'offre portera la signature du soumissionnaire.

Dans le cas où le signataire de la soumission est autre que le premier responsable de le BET l'autorisation sera constituée par un pouvoir notarié donné par écrit et joint à l'offre.

L'offre ne comportera aucune modification, surcharge ou suppression.

D-PRESENTATION DES OFFRES

Les BET intéressées pourront télécharger le cahier des charges sur le site officiel de la Direction des travaux publics www.dtp-eloued.com

ARTICLE 01 : PRESENTATION DES OFFRES CACHETEES ET SCELLEES

01.1 - Le soumissionnaire est tenu de présenter sa soumission offre en seul copie original et qui doit contenir une dossier de candidature et une offre technique et une offre financière. Les dossier de candidature et offres technique et financière doivent être mises dans des enveloppes séparées et introduites dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme et porter les indications mentionnées ci-dessous.

Direction des Travaux Publics de la wilaya d'El Oued, cité 19 Mars 1962 El Oued

Avec la mention :

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales

- Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km
- Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km
- Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km
- Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km
- Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km
- Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km

• Contrôle des travaux de :

- Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km
- Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km

• Suivi des travaux de :

- Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km
- Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km

" A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres"

L'enveloppe extérieure doit être anonyme.

Les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du soumissionnaire, pour permettre de retourner la soumission au soumissionnaire, au cas où elle serait irrecevable en raison d'un retard, ou pour toute autre raison.

01.2- Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée, et ne porte pas les mentions prévues ci-dessus. Le service contractant ne portera pas la responsabilité d'une erreur de destination, ou d'une ouverture

des plis prématurée. Une offre qui aurait été ouverte trop tôt pour cette raison, sera rejetée par le service contractant, et renvoyée au soumissionnaire.

ARTICLE 02 : DUREE DE PREPARATION DES OFFRES

La durée de préparation des offres est à **15 jours** par référence à la date de sa première publication dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), la presse ou le portail des marchés publics.

ARTICLE 03 : CLOTURE DU DEPOT DES OFFRES

03.1 – La date du dépôt des offres est le quinzième (15^{ème}) jour à partir de la date de sa première publication dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP),

La date du dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres de (08H30) à (10H30).

Déposer des offres à la DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA D'EL OUED - Cité 19 Mars 1962 El-Oued – Bureau des marchés, du contentieux et des archives.

Au cas où cette date coïnciderait avec un Week-end ou un jour férié, la date retenue pour la remise des offres et l'ouverture des plis serait le premier jour ouvrable qui suit.

03.2 - Le service contractant, s'il le juge à propos, peut proroger la date de dépôt des offres, de la présente instruction, auquel cas les droits, et obligations du service contractant, et des soumissionnaires précédemment régis par la date initialement arrêtée, seront dorénavant régis par la date telle qu'elle a été reportée.

Les modalités d'information des soumissionnaires en cas de prolongation seront les mêmes que celles utilisées pour la publication de l'avis d'appel d'offre.

E-OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 01 : OUVERTURE DES PLIS :

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant, ouvrira, l'offre technique et l'offre financière le dernier jour de la durée de préparation des offres à 11H00 en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis au niveau de la **Direction des Travaux Publics de la wilaya d'El Oued Cité 19 Mars 1962**.

Dans le cas où ce jour coïncide avec un jour férié ou de repos, l'ouverture des plis s'effectuera le 1^{er} jour ouvrable qui suit.

Les représentants des soumissionnaires qui seront présents signeront sur un registre qui attestera leur présence.

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres, Conformément à l'article 71 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 02 : CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE D'EXAMEN ET D'EVALUATION DES OFFRES.

02.1 - Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et aux recommandations relatives à l'attribution du marché, ne pourra être divulguée aux soumissionnaires, ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen, et d'évaluation, après l'ouverture des plis, et jusqu'à l'annonce de l'attribution provisoire de la convention au soumissionnaire retenu.

02.2 - Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer le service contractant au cours de la procédure d'examen, d'évaluation, et de comparaison des offres, et dans sa décision relative à l'attribution du marché, conduira au rejet de l'offre de ce soumissionnaire.

ARTICLE 03 : DETERMINATION DE LA CONFORMITE DES OFFRES AU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRE.

Avant d'effectuer l'évaluation technique et financière détaillée des offres, le service contractant devra s'assurer que chaque offre est conforme aux conditions requises par le dossier de l'appel d'offre..

Les offres seront rejetées dans les conditions suivantes:

1. Pour les cas d'exclusion mentionnés à l'article 75,89,91,92,93 et 94 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
2. Conformément à l'article 90 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Lorsque les intérêts privés d'un agent public, participant à la passation, le contrôle ou l'exécution d'un marché public, coïncident avec l'intérêt public et sont susceptibles d'influencer l'exercice normal de ses fonctions, ce dernier est tenu d'informer son autorité hiérarchique et de se récuser.
3. Pour l'absence ou le manque de remplissage et signature de l'une des pièces suivantes:
 - Déclaration de candidature - la lettre de soumission - la déclaration à souscrire-
 - Déclaration de probité - les cahiers des charges.
 - Le bordereau des prix unitaires et le détail estimatif et quantitatif.
4. Si Le soumissionnaire n'aura pas obtenu la note minimale de **soixante(60) points** nécessaire pour la qualification technique.

.ARTICLE 04 : CORRECTION DES ERREURS

- 04.1** - Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier du cahier des charges, seront vérifiées par le service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées par le service contractant de la façon suivante :
- a)- Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffre, et le montant en lettres, le montant en lettres fera foi.
 - b)-Lorsque il existé une différence entre le prix unitaire en lettre et le prix unitaire en chiffre, le prix unitaire en lettre fera foi.
 - c)- Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire, et le montant obtenu, en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi.
- 04.2** - Le montant figurant à la soumission, sera rectifié par le service contractant, conformément à la procédure décrite ci-dessus, et avec le consentement du soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

ARTICLE 05 : EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres élimine les offres non conformes à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges.

Elle procède à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base de critères et de la méthodologie prévus dans le cahier des charges.

Elle établit, dans une première phase, le classement technique des offres qui ont été reconnues recevables aux conditions requises par le dossier de l'appel d'offre conformément aux dispositions de l'article 16 de la présente instruction et élimine les Offres qui n'ont pas obtenu la note prévue au cahier des charges.

Les offres financières des soumissionnaires pré qualifiés sont, dans une deuxième phase, examinées en tenant compte, éventuellement des rabais consentis dans leurs offres pour retenir conformément au cahier des charges l'offre le mieux-disant.

Toutefois, la commission d'analyse des offres peut proposer, au service contractant, le rejet de l'offre retenue, si elle établit que l'attribution du projet entraînerait une domination du marché par le partenaire retenu ou fausserait, de toute autre manière, la concurrence dans le secteur concerné.

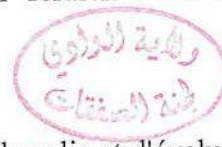
ARTICLE 06 : CLAUSES DE PRINCIPE

Toutes clauses insérées dans le présent cahier des charges qui seraient contraires aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; sont nulles et de nul effet.

F-ATTRIBUTION DU MARCHE

ARTICLE 01: CRITERES D'ATTRIBUTION

L'évaluation des offres est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres citée à l'article 72 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés



publics et des délégations de service public, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres effectuée, conformément au cahier des charges, l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base de la pondération de plusieurs critères parmi lesquels figure le critère prix

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres classe les offres par ordre décroissant selon la note finale.

L'offre qui obtiendra la note finale la plus élevée après sommation de la note technique et de la note financière, sera retenue,

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, celui ayant obtenu la meilleure note technique sera retenue.

Le soumissionnaire peut participer à l'ensemble des lots, à condition de n'obtenir qu'un seul lot au maximum dans l'étude, un lot dans le suivi et un lot dans le contrôle par ordre

Le soumissionnaire ayant obtenu le contrôle des travaux d'un projet ne peut pas participer au suivi du même projet

ARTICLE 02: DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT D'ANNULER L'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 73 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Le service contractant peut, pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'un marché public, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché public a été annulée. La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres effectue un travail administratif et technique qu'elle soumet au service contractant qui attribue le marché et déclare l'anfractuosité de la procédure ou son annulation ou l'annulation de l'attribution provisoire du marché. Elle émet à ce titre, un avis motivé, Conformément aux dispositions de l'article 161 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

ARTICLE 03: AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE ET RECOURS

- L'avis d'attribution provisoire du marché sera inséré dans les organes de presse qui ont assuré la publication de l'avis d'appel d'offres lorsque cela est possible en précisant le prix, le délai de réalisation et tous les éléments qui ont permis le choix de l'attribution du marché et ce en application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Ne sont communiqués dans l'avis d'attribution provisoire du marché que les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières de l'attributaire provisoire du marché.

Pour les autres soumissionnaires, le service contractant est tenu d'inviter, dans le même avis, ceux d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Outre les droits de recours prévus par la législation en vigueur, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre d'un appel d'offres, peut introduire un recours.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, au niveau des journaux nationales, dans la limite des seuils fixés aux articles 173 et 184 ci-dessous. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant ce conformément aux dispositions de l'article 82

du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.



A.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



NB :

Le cahier des charges paraphée portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », et rempli et signé.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA
WILAYA D'EL OUED
ANNEXE A L'INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES



POUR L'ETUDE D'EXPERTISE

CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Outre la conformité au dossier de l'appel d'offre, le choix de BET sera basé sur un système de notation des offres techniques sur 70 points et 30 points pour la note financière .

Seules les offres techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à **soixante(60)** points seront déclarées techniquement pré qualifiées et seront retenues pour l'analyse des offres financières.

Après le dépouillement et l'analyse des offres techniques, l'évaluation sera comme suit:

I Offre technique(100 points)

Critère N° 01 Délai (moins disant) et présentation du planning de réalisation...(20/ pts) :

L'offre présentant le délai le plus court bénéficiera de la note maximum de **20 pts**. Les autres offres sont notées inversement proportionnellement au délai proposées par rapport à la meilleure offre comme l'équation suivante :

$$N_i = (O_m/O_i) \times N$$

N_i = Note de l'offre i ; N = Note maximum affectée à la meilleure offre ; O_m = Délai de réalisation avancé par le court délai; O_i = Délai de réalisation avancée par l'offre i.

NB : Le délai maximum arrêté par l'administration est de: **Trois (03) mois**.

Tout soumissionnaire propose un délai dépassant le délai maximum , ou ne pas mettre un délai aura la note zéro (0) et délai sera ramener le **délai de l'administration**.

Critère N° 02 : La méthodologie de travail proposée(10 pts)

La méthodologie de travail proposé par le bureau d'étude suivant les clauses techniques édités par le maître de l'ouvrage sera évaluée comme suit :

- ◆ Méthodologie détaillée10pts
- ◆ Méthodologie sommaire ou d'un point de vue générale 05pts
- ◆ Méthodologie peu consistante02pts
- ◆ Absence de méthodologie.....00pts

Critère N°03:Qualification et compétences de l'équipe qui sera chargée de l'étude (25pts)

Encadrement du chantier	Nbr	Notation affectée aux expériences	
		≤ 05 ans	>05 ans
Ingénieur d'état ou master en TP ou génie civil VOA ou ingénieur d'état en géotechnique ou master en géotechnique.	01	07 Points	13points
technicien TP ou VRD ou grade en plus.	01	03 points	06points
Technicien topographe ou grade en plus.	01	03 points	06points

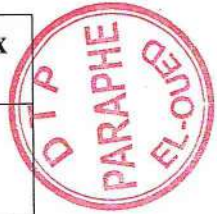
Il sera tenu compte du staff technique d'encadrement du chantier par rapport au nombre minimum d'ingénieurs et des techniciens exigé par le service contractant d'une part et de l'expérience minimale exigée d'autre part.

NB : La liste de moyens humains devra être accompagnées par **des copies conformes aux diplômes et des affiliations à la CNAS ou CASNOS (pour les gérants ou les directeurs) délivré un mois avant la date d'ouverture des plis.**



Critère N°04: Matériel nécessaire pour l'accomplissement de l'étude(45 pts)

Désignation des moyens	Nombre	Notation affectée aux matériels
Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix ou HDM	01	04 points
Mesure d'uni longitudinal	01	04 points
Mesure au Géoradar	01	03 points
Carotteuse	01	02 points
Logiciel de calcul des chaussées	01	02 points
Logiciel de modélisation de trafic	01	04 points
Compteur de trafic	01	04 points
Appareillage Proctor Modifié	01	02 points
Appareillage de compression simple	01	02 points
Appareillage des limites	01	02 points
Appareillage d'équivalent de sable	01	02 points
Calcimètre + four à moufle	01	02 points
Appareil de gamadensimètre	01	03 points
Série de tamis	01	02 points
Appareil Micro Deval	01	02 points
Appareil Los Angeles	01	02 points
Une véhicule	01	05 points

**Remarques très importantes :**

Pour que les matériels sus indiqués soient comptabilisés, ils doivent être obligatoirement justifié par :
 Pour le matériel non roulant : PV de commissaire au compte ou facture d'achat.

Pour le matériel roulant : Justifiés par des cartes grises ou des récépissés de la déclaration de mise en circulation ou accusé de dépôt du dossier pour l'obtention de cartes grises et assurance.

II Offre financière (100) points

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres procédera à la vérification de tous les calculs de l'offre financière et procédera au classement par ordre croissant.

On notera 100 pour le soumissionnaire la moins-disante et les autres seront notés comme suite :

$$\text{La note de l'offre (N)} = 100 \times \left[\frac{\text{le montant de la moins-disante}}{\text{montant de l'offre}} \right]$$

L'évaluation finale des offres :

La note globale de l'offre sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$N = (0,70 \times NT) + (0,30 \times NF)$$



POUR LE CONTROLE

**Pour les prestations du contrôle de projet:****1.1 L'offre technique 100 points :**

Les Laboratoire sont classés en déterminant la note technique **NT** :

La note **NT** minimale exigée est fixée à **60 points / 100 points** et les bureaux d'études qui auront une note **NT** inférieure à **60 points** seront automatiquement éliminés et leurs offres seront rejetées.

Calcul de note la NT (100Pts)= N1(70Pts) +N2 (30Pts)

N1 : Moyens matériels dont dispose les laboratoire : (Max = 70 points)

La note N1 sera attribuée comme indiqué sur le tableau suivant :

Pour contrôle de travaux de revêtement

Désignation	Nombre	Note
<ul style="list-style-type: none"> Matériel de Laboratoire pour contrôle du blanc : 		
- Appareillage Proctor Modifie	01	03
- Appareillage de Compression Simple	01	02
- Appareillage d'équivalent de sable	01	02
- Appareil CASAGRAND	01	02
- Presse de poinçonnement CBR, moule CBR	01	03
- GAMMA densitomètre	01	04
- Calcimètre + Four à moufle	01	03
<ul style="list-style-type: none"> Matériel de Laboratoire pour contrôle du noir : 		
- série tamis (0.08mm à 80mm)	01	03
- grille à fentes en acier	01	02
- Appareil Micro Deval	01	03
- Appareil Los Angelos	01	03
- Appareil Kumagawa	01	02
- Appareil Marshall	01	04
- Appareil Duruez	01	04
- Appareil Viscosimètre	01	05
- Pénétrromètre automatique ou manuel à bitume	01	05
- Appareil pour la détermination de la teneur en eau des émulsions Dean Stark	01	02
- Appareil bille anneau manuel	01	06
- Carotteuse	01	04
<ul style="list-style-type: none"> Moyens d'installation et de transport : 		
- Une véhicule utilitaire pour le déplacement de l'équipe de laboratoire	01	08
	TOTAL	70

Justifications à fournir : Tous les moyens matériels accompagnés des justifications de propriété :

- Pour le **matériels roulant**:(carte grise ou récépissé de déclaration de mise en circulation ou récépissé de dépôt de cartes grises), assurance mise en vigueur .
- Pour le **matériel non roulant** :
 - extrait de registre d'inventaire visé par le commissaire au compte ou facture d'achat ;



N2 : Moyens humains : (Max = 30 points) La note N2 sera attribuée comme indiqué sur le tableau suivant

Encadrement du chantier	Nbre	Note affectée
Ingénieur d'état ou master TP ou génie civil VOA.	01	20 points
technicien TP ou VRD ou grade plus.	01	10 points

Justifications à fournir :

La liste de moyens humains à mettre sur chantier devra être accompagnée par les copies des diplômes pour les cadres affiliés à la CNAS ou CASNOS pour les gérants délivré un mois avant la date d'ouverture des plis.

II Offre financière (100) points

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres procédera à la vérification de tous les calculs de l'offre financière et procédera au classement par ordre croissant.

On notera 100 pour le soumissionnaire la moins-disante et les autres seront notés comme suite :

La note de l'offre (N) = $100 \times \left[\frac{\text{le montant de la moins-disante}}{\text{montant de l'offre}} \right]$

L'évaluation finale des offres :

La note globale de l'offre sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$N = (0,70 \times NT) + (0,30 \times NF)$$

POUR LE SUIVI

1ère Phase – CLASSEMENT DES OFFRES TECHNIQUES

- Etablir le classement des offres techniques par rapport aux critères définis dans les critères de notation.
- Eliminer les offres qui n'auront pas obtenu la note minimum fixée à 60 points.

2ème Phase – CRITERES ET CHOIX DU SUIVI

Le service contractant examinera, dans une deuxième phase, les offres financières des soumissionnaires pré qualifiés techniquement, pour vérifier la conformité des pièces exigées des soumissionnaires pré qualifiés techniquement.

- Au cours de l'évaluation, le service contractant déterminera le montant des offres en rectifiant, si besoin, les montants par correction des erreurs arithmétiques.

- **L'offre la mieux disante sera retenue**

1.1 **L'offre technique 100 points :** la note technique **NT** :

1.2 La note **NT** minimale exigée est fixée à **60**

Les bureaux d'études sont classés en déterminant **points / 100 points** et les bureaux d'études qui auront une note **NT** inférieure à **60 points** seront automatiquement éliminés et leurs offres seront rejetées.

$$\text{Calcul de note la NT (100Pts)} = N1(60Pts) + N2(40Pts)$$

N1 : Moyens matériels dont dispose les bureaux d'étude : (Max = 60 points)

La note N1 sera attribuée comme indiqué sur le tableau suivant

Désignation du matériel	Note
Station topographique électronique	25
programme des études (les logiciels)	15
véhicule utilitaire	20
Total	60 Pts

Justifications à fournir :

Tous les moyens matériels accompagnés des justifications de propriété : l'extrait d'inventaire visé par les commissaire au compte , ou facture d'achat .

Pour le (**véhicule utilitaire**) cartes grises ou des récépissés de la déclaration de mise en circulation ou accusé de dépôt du dossier pour l'obtention de cartes grises, et des attestations d'assurance en vigueur à la date d'ouverture des plis .

N2 : Moyens humains : (Max = 40 points)

La note N2 sera attribuée comme indiqué sur le tableau suivant :

Cadres	Nbre	Notes affectes
Ingénieur d'état ou master en TP ou GC option VOA	1	(20) points
Technicien supérieur ou plus en TP ou VRD	1	(10) points
Technicien supérieur en topographie ou grade plus	1	(10) points
Total		40 points

N.B :

- Ne seront pris en considération que les cadres qui disposent de:

- o Diplômes.
- o Attestation d'affiliation CNAS ou CASNOS pour les gérants délivré un mois avant la date d'ouverture des plis

1.3 L'offre financière:

Au stade de l'examen des propositions financières, il sera procédé alors aux corrections et ajustements nécessaires aux fins de comparaison et de classement.

L'évaluation et la comparaison des offres faites par le service contractant s'effectueront sur cette base.

L'offre la mieux disant sera retenue

Le service contractant effectuera l'évaluation et la comparaison des offres qui ont été reconnues recevables aux conditions requises.

Au cours de la vérification des offres financières, le service contractant déterminera pour chaque offre le montant exact de l'offre en rectifiant éventuellement le montant de l'offre de la façon suivante :

- a. Par la correction des erreurs arithmétiques conformément aux dispositions de l'article 20 .
- b. par la soustraction de toute somme provisionnelle et, le cas échéant, des sommes pour événements imprévus figurant au devis estimatif.

Après rectification des erreurs de calcul éventuelles et sur la base des éléments cités précédemment,

la note financière maximale (100points) est attribuée à l'offre financière la moins disant.

Pour les besoins du calcul de la note et Les points attribués pour les autres offres seront calculés comme suit :

$$NF = (100 \times M_m) / M_c$$

Nf= note financière de l'offre considérée.

Mm= montant global de l'offre financière la moins disant.

Mc = montant global de l'offre financière considérée.

La note globale de l'offre sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$N = (0,70 \times NT) + (0,30 \times NF)$$

A- ATTRIBUTION DU MARCHE**Art 2 : CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE**

L'évaluation des offres est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres citée à l'article 71 et 72 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des

marchés publics et des délégations de service public, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres effectuée, conformément au cahier des charges, et qui aura obtenu **la meilleure note globale** sera retenue.

Si deux soumissionnaires (ou plus) obtiennent la même meilleure note globale, celui ayant obtenu la meilleure note dans l'offre financière sera retenu.

Si deux soumissionnaires (ou plus) présentent le même montant de leurs offres financières et ont obtenu la même note technique, celui ayant emporté la meilleure note dans les moyens matériels

Le soumissionnaire peut participer à l'ensemble des lots, à condition de n'obtenir qu'un seul lot au maximum dans l'étude, un lot dans le suivi et un lot dans le contrôle par ordre

Le soumissionnaire ayant obtenu le contrôle des travaux d'un projet ne peut pas participer au suivi du même projet

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



NB :
Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », et rempli et signé.

ANNEXE RELATIF AUX DELAI D'EXECUTION



- Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km
Délai proposé :
- Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km
Délai proposé :
- Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km
Délai proposé :
- Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km
Délai proposé :
- Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km
Délai proposé :
- Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1,9 km
Délai proposé :

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Le cahier des charges paraphée portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », et rempli et signé.



I- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES



ARTICLE01. : PARTIES CONTRACTANTES

Le présent marché sera conclu entre Le Monsieur Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action agissant au nom et pour le compte de l'Etat et désigné dans tout ce qui suit par le terme « Service Contractant » d'une part, ET :, représenté par son, Monsieur, désigné dans tout ce qui suit par le « partenaire cocontractant » d'autre part;

**ARTICLE02. OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet de fixer les conditions d'exécution de:
Le marché en globe l'étude d'expertise, y compris les équipements associés nécessaires à leur exploitation.
Le marché public porte, sur:

la réalisation d'infrastructure routière sous l'intitulé :

- Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km
- Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km
- Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km
- Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km
- Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km
- Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km
- Contrôle des travaux de :
 - Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km
 - Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km
- Suivi des travaux de :
 - Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km
 - Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km

ARTICLE03. :PIECES CONTRACTUELLES CONSTITUANT LE MARCHÉ

Les pièces contractuelles constituant la convention sont :

- La déclaration de candidature,
- La lettre de soumission,
- La déclaration de probité,
- La déclaration à souscrire,
- Le cahier des clauses administratives générales,
- Le cahier des prescriptions techniques communes
- Le cahier des prescriptions spéciales,
- Le bordereau des prix unitaires,
- Le détail quantitatif et estimatif,

ARTICLE04. :MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé par avis d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales en vertu des dispositions de l'article n° 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,

ARTICLE05. :MONTANT DU MARCHÉ

- Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km

Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :

(En lettres hors taxes.....DA).
.....DA)
(En chiffres hors taxe :.....DA)
(En lettres TVA.....DA)
.....DA)
(En chiffres TVA.....DA)
.....DA)
(En lettres TTCDA).
.....DA)
(En chiffres TTCDA).
.....DA).



En devises: Néant

- **Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km**

Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :

(En lettres hors taxes.....DA).
DA).
 (En chiffres hors taxe :.....DA)
 (En lettres TVA.....DA)
DA)
 (En chiffres TVA.....DA)
DA)
 (En lettres TTCDA).
DA).
 (En chiffres TTCDA).
DA).



En devises: Néant

- **Etude d'expertise de CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km**

Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :

(En lettres hors taxes.....DA).
DA).
 (En chiffres hors taxe :.....DA)
 (En lettres TVA.....DA)
DA)
 (En chiffres TVA.....DA)
DA)
 (En lettres TTCDA).
DA).
 (En chiffres TTCDA).
DA).

En devises: Néant

- **Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km**

Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :

(En lettres hors taxes.....DA).
DA).
 (En chiffres hors taxe :.....DA)
 (En lettres TVA.....DA)
DA)
 (En chiffres TVA.....DA)
DA)
 (En lettres TTCDA).
DA).
 (En chiffres TTCDA).
DA).

En devises: Néant

- **Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km**

Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :

(En lettres hors taxes.....DA).
DA).
 (En chiffres hors taxe :.....DA)
 (En lettres TVA.....DA)
DA)
 (En chiffres TVA.....DA).
DA).



.....DA)
 (En lettres TTCDA)
 (En chiffres TTCDA)
En devises: Néant



• **Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km**

Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :
 (En lettres hors taxes.....DA).
 (En chiffres hors taxe :DA)
 (En lettres TVA.....DA)
 (En chiffres TVA.....DA)
 (En lettres TTCDA).
 (En chiffres TTCDA).
En devises: Néant

• **Contrôle des travaux de :**

○ **Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km**

Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :
 (En lettres hors taxes.....DA).
 (En chiffres hors taxe :DA)
 (En lettres TVA.....DA)
 (En chiffres TVA.....DA)
 (En lettres TTCDA).
 (En chiffres TTCDA).
En devises: Néant

• **Contrôle des travaux de :**

○ **Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km**

Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :
 (En lettres hors taxes.....DA).
 (En chiffres hors taxe :DA)
 (En lettres TVA.....DA)
 (En chiffres TVA.....DA)
 (En lettres TTCDA).
 (En chiffres TTCDA).
En devises: Néant

• **Suivi des travaux de :**

○ **Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km**



Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :

(En lettres hors taxes.....DA)
DA)
 (En chiffres hors taxe :.....DA)
 (En lettres TVA.....DA)
DA)
 (En chiffres TVA.....DA)
DA)
 (En lettres TTCDA)
DA)
 (En chiffres TTCDA)
DA).



En devises: Néant

• **Suivi des travaux de :**

- **Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km**

Le montant de la présente convention est estimé à la somme de :

(En lettres hors taxes.....DA)
DA)
 (En chiffres hors taxe :.....DA)
 (En lettres TVA.....DA)
DA)
 (En chiffres TVA.....DA)
DA)
 (En lettres TTCDA)
DA)
 (En chiffres TTCDA)
DA).

En devises: Néant

ARTICLE06. :DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé en Mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations comme suit :

Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km
Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km
Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km
Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km
Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km
Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km
Contrôle des travaux de : Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km	Le délai d'exécution des prestations est le délai d'exécution des travaux jusqu'à la réception provisoire des travaux plus deux (02) mois.
Suivi des travaux de : Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km	

L'attributaire du marché d'engage à satisfaire à l'appel de l'administration ou du BET de suivi, pour des intervenez indexez au travail ouvert de l'intervention selon la règle des équipes de 3x8.

ARTICLE07. : RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE



07.1 Réception provisoire

Conformément A L'article 86 De La Loi N° 23-12 Du 5 Aout 2023 Fixant Les Règles Générales Relatives Aux Marchés Publics, en application de l'article 148 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, A l'achèvement complet des travaux du présent convention, le partenaire cocontractant informera par lettre, le service contractant en vue de la réception provisoire qui sera sanctionnée par un procès verbal signé par les deux parties.

Dans le cas où des malfaçons ou des défaillances sont constatées, le service contractant pourra refuser la réception provisoire et la reporter à une date ultérieure, jusqu'à ce que les réserves soient satisfaites .

Durant la période de garantie, le partenaire cocontractant est tenu de remédier à ses frais à tous les désordres qui surviendront sur l'ouvrage sauf ceux qui ne relèvent pas de sa responsabilité.

07.2 Réception Définitive

Si l'ensemble des réserves justifiées a été levé, la réception définitive est prononcée à l'expiration de la période de garantie égale à douze mois (12) pour l'étude des expertises et vingt quatre (24) mois pour les prestations des contrôles et suivis .

La convocation des parties pour prononcer la réception définitive, se fera à l'initiative de le partenaire cocontractant par écrit.

ARTICLE08. :ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX

La révision des prix d'un marché public de travaux, est un mode de prise en charge de la variation des prix qui, intervenant périodiquement, permet de tenir compte des fluctuations économiques constatées pendant toute la durée d'exécution des travaux, dans les conditions réglementaires et contractuelles.

Dans ce marché les prix sont fixé et non révisable.

ARTICLE09. :AVANCES

il n'y a pas prévue délivre les avances forfaitaires et d'approvisionnement au titre de ce marché.

ARTICLE10. : SANCTIONS ENCOURUES

Toute les BET qui ne procède pas à l'installation leur équipement dans les délais proposés dans le planning d'exécution des prestations joint au marché encourt les sanctions suivantes :

- L'application des pénalités de retards prévues dans le marché y afférent
- Le retrait provisoire et en cas de récidive le retrait définitif de certificat de l'agrément de.
- L'interdiction de soumissionner aux marchés publics dans les conditions et les formes fixées par le décret présidentiel n°15-247, susvisé ;
- La mise en jeu de la caution de soumission, lorsqu'elle est prévue ou de la caution de bonne exécution.

ARTICLE11. :MODALITES DE PAIEMENT ET DELAI DE MANDATEMENT

Conformément à l'article 118, 119 et 122 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le versement des acomptes est mensuel, le partenaire cocontractante doit déposer la note d'honoraire en six(06) exemplaire accompagnée au plus tard 10 du mois précédent..

Le service contractant est tenu de procéder au mandatement des acomptes ou du solde dans un délai qui ne dépassera pas les trente (30) jours à compter de la réception de la note d'honoraire. Ce délai se répartit comme suite :-Délai accordé au maitre d'œuvre pour la constatation physique des prestations :10 jours

-Délai alloué au service contractant pour la vérification et le mandatement :20 jours, La date de mandatement est portée, le jour de l'émission du mandat et par écrit, à la connaissance du cocontractant par le service contractant.

ARTICLE12. : PENALITES DE RETARD

conformément à l'article 84 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.et en application des disposition de l'article 147 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 121 du décret exécutif n° 21-219 du 20 mai 2021portant C.C.A.G, pour tout jour calendaire de

dépassement du délai du marché, imputable au partenaire co-contractant, il sera appliqué à ce dernier une pénalité calculé selon la formule suivante:

$$P = (M / 10 D) * N$$

- Avec : P= Montant de la pénalité en dinars algériens,
M= Montant du marché augmenté d'éventuels avenants (Montant en HT),
N=Nombre de jours de retard,
D= délais d'exécution exprimé en jours.



Celle-ci étant applicable sans mise en demeure préalable. Le montant total des pénalités est limité à 10 % du montant initial du marché augmenté ou diminué le cas échéant des montants des avenants. Les pénalités seront déduites automatiquement sur les acomptes mensuels qui seront mis en recouvrement. La dispense de paiement des pénalités de retard relève de la responsabilité du service contractant. Elle intervient lorsque le retard n'est pas imputable au partenaire cocontractant auquel il est délivré, dans ce cas, des ordres d'arrêt ou de reprise de services conformément à l'article 147 du décret présidentiel du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE13. : CAS DE FORCE MAJEURE

1. Aux fins du présent marché, "force majeure" signifie tout événement qui, dans les circonstances présentes, n'aurait pu être raisonnablement évité par une partie agissant avec diligence, qui est au-delà du contrôle raisonnable d'une partie et qui rend impossible l'exécution par une partie de ses responsabilités ou qui la rend si difficile qu'elle puisse être raisonnablement considérée comme impossible dans de telles circonstances.
2. La force majeure ne couvre pas les événements résultants d'une négligence ou d'une action délibérée d'une des parties ou d'un de ses sous-traitants, agents ou employés ou d'un manque de respect des usages en vigueur dans la profession.
3. La force majeure ne couvre pas une insuffisance de fonds ou un défaut de paiement.
4. Les cas de forces majeures doivent être signalés dans un délai de 10 jours. Les deux parties prendront toutes dispositions raisonnables pour réduire les conséquences des cas de force majeure.

ARTICLE14. : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie de l'étude est fixé à une année (01) à partir de la réception provisoire. Au delà de la réception définitive, le bureau reste garant de sa prestation d'études pendant une durée de trois (03) années. Pendant cette période, le bureau d'études restera responsable et lié par le contenu de son étude et doit pouvoir répondre à toute sollicitation du service contractant. Le délai de garantie de prestation de contrôle ,suivi sont fixé à une ans (01) à partir de la réception provisoire.

ARTICLE15. : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement institué par l'article n°145 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, sont désignés :

- Comme comptable chargé du paiement : Mr le trésorier de la wilaya d 'EL OUED.
- Comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements nécessaires : Mr Directeur des travaux publics de El_ Oued En sa qualité Responsable de l'action

ARTICLE16. : ACTUALISATION DE L'ETUDE DE L'EXPERTISE

En cas de inexécuté les travaux de réalisation de l'étude de l'expertise le maitre de l'ouvrage a le droit d'inviter le partenaire co-contractante pour actualisé l'étude de l'expertise comme suite :

Age de l'étude compris entre 2 et 3 ans

- le relevé visuel (actualisation des dégradations)
- la campagne de mesures d'uni

Age de l'étude supérieur a 3 ans : dans ce cas , il y a lieu d'ausculter la chassée de nouveau en procédant aux :

- Relevé visuel (dégradations)
- mesures de déflexions



-mesure de l'uni pour actualiser le dimensionnements

ARTICLE 17. : DOMICILIATION BANCAIRE ET PAIEMENT DES TRAVAUX

Conformément à l'article 95 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tous les paiements seront effectués par virement au compte bancaire :

N° :
 Ouvert au nom de :
 Agence :
 Adresse :



ARTICLE 18. DOMICILE DE Le BET

Le BET est tenu d'élire domicile a proximité du chantier ou se déroulent les prestations et de faire connaitre le lieu de ce domicile au service contractant et ce jusqu'a la réception définitive des travaux.

En appliquant le décret exécutif n° 21-219 du 20 mai 2021 portant le cahier des clauses administratives générales (CCAG), à défaut par le partenaire cocontractant d'élire domicile à proximité des prestations, les notifications relatives au partenaire cocontractant sont valablement faites :

A l'adresse exacte :
 Au Tél : Au Fax :
 A la boîte Email :

ARTICLE 19. : INTERETS MORATOIRES

En application de l'article 122 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Le service contractant est tenu de procéder au mandatement des acomptes ou du solde dans un délai qui ne peut dépasser trente (30) jours à compter de la réception de la situation ou de la facture, toutefois, pour le solde de certaines catégories de marchés, un délai plus long peut être fixé par arrêté du ministre chargé des finances.

Ce délai ne peut être supérieur à deux (2) mois.

Le délai de mandatement est précisé dans le marché. La date du mandatement est portée, le jour de l'émission du mandat et par écrit, à la connaissance du contractant par le service contractant.

Le défaut de mandatement dans le délai prévu ci-dessus fait courir, de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant, des intérêts moratoires calculé au taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai jusqu'au quinzième (15) jour inclus suivant la date du mandatement de l'acompte.

Toutefois, dans le cas où le mandatement est effectué après le délai de quinze (15) jours fixé à l'alinéa précédent, et que les intérêts moratoires n'ont pas été mandatés en même temps que l'acompte et que la date du mandatement n'a pas été communiquée au cocontractant, les intérêts moratoires sont dus jusqu'à ce que les fonds soient mis à la disposition du cocontractant.

Le défaut de mandatement de tout ou partie des intérêts moratoires, lors du mandatement de l'acompte, entraîne une majoration de deux pour cent (2%) du montant de ces intérêts par mois de retard. Le retard auquel s'applique le pourcentage est calculé par mois entier décompté de quantième à quantième.

Toute période inférieure à un mois entier est comptée pour un mois entier. Le délai prévu au premier alinéa du présent article ne peut être suspendu qu'une seule fois et

par l'envoi au cocontractant, huit (8) jours au moins avant l'expiration du délai, d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, lui faisant connaître les raisons imputables au cocontractant qui justifient le refus de mandatement, et précisant notamment les pièces à fournir ou à compléter. Cette lettre doit indiquer qu'elle a pour effet de suspendre le délai de mandatement jusqu'à la remise par le cocontractant, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, portant bordereau des pièces transmises, de l'ensemble des justifications qui lui ont été réclamées.

Le délai laissé au service contractant pour mandater, à compter de la fin de la suspension, ne peut, en aucun cas, être supérieur à quinze (15) jours. En cas de désaccord sur le montant d'un acompte ou du solde, le mandatement est

effectué sur la base provisoire des sommes admises par le service contractant.

Lorsque les sommes ainsi payées sont inférieures à celles qui sont finalement dues au bénéficiaire, celui-ci a droit à des intérêts moratoires calculés sur la différence enregistrée.



Ces intérêts moratoires peuvent-être rétrocedés à la caisse de garantie des marchés publics, dès lors que celle-ci est sollicitée pour la mobilisation de la créance née et constatée.

ARTICLE20. : FORMULE DES INTERETS MORATOIRES

$$I = ((M \times T) / 100) \times ((N + 15) / 360)$$

Avec : I : Montant de la situation en hors taxes
 T/100 : Taux d'intérêt bancaire à court terme.
 N : Nombre de jours de retard
 15 : Forfait de 15 jours.
 360 : Année commerciale (30x12)



ARTICLE21. :LA LOI APPLICABLE ET LA CLAUSE DE REGLEMENTDES LITIGES

Conformément à l'article n° 153 et 155 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les litiges nés à l'occasion de l'exécution du marché sont réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Sans préjudice de l'application des dispositions de l'alinéa ci-dessus, le service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution de ce marché chaque fois que cette solution permet :

- de retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties ;
- d'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du marché ;
- d'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.

En cas de désaccord, le litige est soumis à l'examen du comité de la wilaya d'El-Oued de règlement amiable des litiges compétent dues par l'exécution des marchés publics, institué en vertu des dispositions de l'article 154 ci-après, conformément aux conditions prévues à l'article 155 ci-dessous.

Le comité peut être saisi par le partenaire cocontractant et par le service contractant.

Le requérant adresse au secrétariat du comité, par lettre recommandée, avec accusé de réception, un rapport circonstancié accompagné par tout document justificatif.

Il peut également le déposer contre accusé de réception.

La partie adverse est invitée par le président du comité par lettre recommandée avec accusé de réception à donner son avis sur le litige. Elle est tenue de communiquer son avis au président du comité par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de dix (10) jours, à compter de la date de sa saisine.

L'examen du litige donne lieu à un avis motivé, dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de la réponse de la partie adverse.

Le comité peut auditionner les parties au litige et/ou leur demander de lui communiquer tout document ou information susceptible de l'éclairer dans ses travaux.

Les avis du comité sont pris à la majorité des voix de ses membres. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

L'avis du comité est notifié aux parties au litige par envoi recommandé avec accusé de réception. Une copie de cet avis est transmise à l'autorité de régulation des marchés publics et des délégations de service public, instituée par les dispositions de l'article 213 du présent décret.

Le service contractant notifie sa décision sur l'avis de la commission au partenaire cocontractant dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de sa date de notification, par lettre recommandée avec accusé de réception. Il en tient informé le comité.

ARTICLE22. : RESILIATION



Conformément aux articles 66-90-91-92et93 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

En application des articles 149 et 150 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et de l'arrêté ministériel du ministère des finances, du 28 mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et les délais de sa publication, il peut être également procédé à la résiliation contractuelle du marché dans les conditions expressément prévues à cet effet, en cas d'inexécution de ses obligations, le cocontractant est mis en demeure, par le service contractant, d'avoir à remplir de ses engagement contractuels dans un délai déterminé. Ce délai sauf le cas d'urgence, n'est pas inférieur à dix jours à dater de la notification de la mise en demeure conformément l'article 151 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, portant réglementation des marchés publics modifié et complété. Tout mise en demeure faite par un service contractante à son cocontractant doit contenir les mentions suivante :-désignation et adresse du service contractant-désignation et adresse du partenaire cocontractant -désignation précise et référence du marché-précision s'il s'agit de la première ou de la deuxième mise en demeure, le cas échéant-objet de la mise en demeure - délai d'exécution de l'objet de la mise en demeure-sanctions prévues en cas de refus d'exécution. La mise en demeure doit être notifiée au partenaire cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception et publiée dans les conditions fixées dans le bulletin officiel des marché de l'opération public (BOMOB) et au moins deux(02) quotidiens nationaux en deux langues arabe et étrangère

La demande de publication de la mise en demeure doit être introduite en même temps que sa notification au partenaire cocontractante

Faute par le cocontractant de remédier à la carence qui lui est imputable dans le délai fixé par la mise en demeure prévue ci-dessus, le service contractant peut, unilatéralement, procéder à la résiliation du marché après deux mise en demeure .En cas de résiliation, d'un commun accord, d'un marché en cours d'exécution, le document de résiliation signé des deux parties doit prévoir la reddition des comptes établis en fonction des travaux exécutés, des travaux restant à effectuer, et de la mise en œuvre, d'une manière générale, de l'ensemble des clauses du marché. Additionnelle ment aux articles 149,150,151 et 152 du décret présidentiel n° 15-247, cités sus dessus, la résiliation du marché se fait en tenant compte des mesures citées dans les articles 122, 123, 124, 125, 126 et 127 du C.C.A.G.

ARTICLE23. :RESILIATION PAR LE BET

Le BET peut résilier le présent marché par notification écrite à l'Administration dans un délai qui ne saurait être inférieur à trente (30) jours suivant la venue des circonstances définies aux paragraphes (1) à (3) qui suivent :

1. Si L'administration ne règle pas, dans les quatre vingt dix (90) jours suivant la réception de la notification écrite du BET d'un retard dans le règlement des sommes dues conformément aux dispositions du présent marché et non sujettes à contestation.
 2. Si L'administration est effectivement en rupture de ses obligations contractuelles et n'a pas remédié à cette situation dans un délai de quatre vingt dix (90) jours (et de tout délai additionnel que le BET aurait accepté par écrit) suivant réception de la notification faite par le BET de la venue d'une telle rupture.
 3. Si, à la suite d'un cas de force majeure, le BET se trouve dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des prestations pendant une période d'au moins quatre vingt dix (90) jours.
- résiliation d'un commun accord

Outre la résiliation à l'article 149, du décret présidentiel N° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et en application de l'article 152 du décret suscité, il peut être également procédé à la résiliation contractuelle du marché dans les conditions expressément prévues à cet effet. En cas de résiliation, d'un commun accord, d'un marché en cours d'exécution, le document de résiliation signé des deux parties doit prévoir la reddition des comptes établis en fonction des travaux exécutés, des travaux restant à effectuer, et de mise en œuvre d'une manière générale de l'ensemble des clauses du marché .

ARTICLE24. : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le présent marché est dispensé des droits de timbre et d'enregistrement par application de l'ordonnance N° 76 -105 du 09/12/76 portant code d'enregistrement et de l'ordonnance N° 76 -103 du 09/12/76 portant code du timbre.

ARTICLE25. : REGLEMENT DES PRIX DES TRAVAUX NON-PREVUS

En application des articles 136 et 137 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'augmentation des prestations ou/et l'introduction des opérations nouvelles seront régularisés par un avenant. L'étude sera réglée moyennant l'application des prix unitaires du bordereau aux quantités de travaux réellement exécutés.

Au cas où il ne peut être tenu compte des prix contractuels fixés au marché pour les opérations nouvelles prévues dans un avenant, de nouveaux prix peuvent, le cas échéant, être fixés.

ARTICLE26. :CAUTION DE BONNE EXECUTION

Conformément à l'article 130,132 et 133 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire doit présenter au service contractant, une caution de bonne exécution émise par une banque de droit algérien ou la caisse de garantie des contrats publics, égale à 5 % du montant du marché .

En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

Cette caution doit être présentée, obligatoirement, avec le dépôt de la première situation auprès du service contractant.

La caution de bonne exécution est établie selon un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des finances.

ARTICLE27. :CAUTION DE GARANTIE

La caution de bonne exécution est transformée à la réception provisoire en caution de garantie et ce en vertu des dispositions de l'article 131 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la caution de garantie est libérée un mois après la réception définitive et ce en application des dispositions de l'article 134 du décret présidentiel précité.

ARTICLE28. : LES CONDITIONS D'INTERVENTION ET D'AGREMENT DES SOUS-TRAITANTS

Conformément à l'article 140 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public La sous-traitance des travaux n'est pas prévue au titre du présent marché .

ARTICLE29. ONDITIONS DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à l'article 95 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, Le partenaire cocontractant doit prendre contact avec les organismes compétents pour obtenir les autorisations nécessaires à l'installation de la base de vie et des équipement de production des matériaux de réalisation.

Le partenaire cocontractant doit respecter les conditions de protection de l'environnement et du développement durable pendant l'exécution des travaux avec la remise en état des lieux après achèvement des travaux.

ARTICLE30. : RESPECT DE LA LEGISLATION DU TRAVAIL

Conformément à l'article 95 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, Le partenaire cocontractant doit dans le cadre du respect de la législation du travail appliquer le salaire minimum garanti (S.M.I.G) et déclarer les employés (permanents et temporaires) à la caisse nationale des assurances (CNAS).

Le partenaire cocontractant est tenu de présenter à tous moments, les justifications nécessaires aux inspecteurs de travail.

ARTICLE31. :CONTROLE DES COUTS

En application des dispositions de l'article n°107 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le titulaire d'un marché public , est tenu de communiquer au service contractant et à sa demande tout renseignement ou document

permettant de contrôler les coûts de revient des prestations objet du marché et/ou de ses avenants dans les conditions fixées dans le présent article.

ARTICLE 32. : AVENANTS

Conformément à l'article 85 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Conformément à l'article 135, 136, 137, 138 et 139 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants au marché.

ARTICLE 33. : COMITE TECHNIQUE DE SUIVE DE L'ETUDE

Un comité technique de suivi sera institué par le service contractant, afin de suivre et valider les travaux d'élaboration des missions réalisées

Le comité technique de suivi se réunira à chaque fois que nécessaire pour émettre son avis en matière de contenu et de forme des rapports fournis au service contractant.

ARTICLE 34. APPROBATION DU MARCHÉ

Conformément à l'article 4 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, ce marché n'est valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

ARTICLE 35. : MISE EN VIGUEUR DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15-247 du 02 Dhou -El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, l'entrée en vigueur du présent marché est subordonnée :

- A son visa par les autorités de la commission Wilaya des marchés publics.
- son engagement par le contrôleur budgétaire
- A Sa signature par service contractant.
- A sa notification par ordre de service (ODS) de commencement des prestations délivré par le service contractant au partenaire cocontractant.

Dès signature du marché les deux parties se réuniront pour constater par procès-verbal que les conditions sus énumérées sont remplies et prendront acte de la mise en vigueur du marché .

ARTICLE 36 : SOUS-TRAITANCES

La sous-traitance des travaux n'est pas prévue au titre du présent marché.

ARTICLE 37 : MODALITES RELATIVES AUX ASSURANCES

Conformément au titre des dispositions des articles 101 du décret présidentiel n° 50-2021 du 24 juin 2021 , portant approbation des cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ; Le maître d'œuvre, le contrôleur technique, l'entrepreneur, ainsi que tout autre intervenant, personne physique ou morale, dont la responsabilité peut être engagée à l'occasion de travaux de réhabilitation d'ouvrages, d'éléments d'ouvrage doit souscrire à différentes assurances permettant de garantir leur responsabilité à l'égard du service contractant et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages, causés par l'exécution des prestations objet du marché public de travaux Ces assurances recouvrent deux (2) catégories:

- Les assurances obligatoires que recouvrent:
 - l'assurance pour responsabilité civile professionnelle.
 - l'assurance pour responsabilité civile décennale.
- Les assurances facultatives que recouvrent notamment:
 - l'assurance tous risques chantiers.

L'assurance doit justifier, dans la limite d'un délai de trente (30) jours à compter de la notification du marché public de travaux et avant tout début d'exécution

ARTICLE 38 : SECRET ET DE CONFIDENTIALITE

Conformément au disposition du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 réglementation des marchés publics et de délégation de service publics article 95 alinéa 22 le partenaire cocontractant est tenue respecta les clauses de secret et de confidentialité

ARTICLE 39 : :TEXTES GENERAUX

Ce présent marché est soumis aux dispositions :

- A l'ordonnance 75/58 du 26/09/1975 portant le code civil modifié et complété.
- A l'ordonnance 95/07 du 25/01/1995 relative aux assurances, modifiée et complété.
- A l'ordonnance 03/03 du 19/07/2003 relative à la concurrence modifié et complété.
- A la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, modifié.
- la loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail, modifiée et complétée.
- la loi n° 04-19 du 25 décembre 2004 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi, modifiée.
- A la loi n°12-23 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics .
- Du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- du décret présidentiel n° 50-2021 du 24 juin 2021 , portant approbation des cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- Du décret exécutif n° 14-139 du 20 avril 2014 portant obligation pour les entreprises, groupes d'entreprises et groupements d'entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics de certains secteurs d'activités d'être titulaires du certificat de qualification et de classification professionnelles.
- Du décret exécutif n° 14-363 du 15 décembre 2014, relatif à l'abrogation des dispositions règlementaires relatives à la certification conforme à l'original des copies de documents délivrés par les administrations publiques.
- Au décret exécutif n° 21-219 du 20 décembre 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux du ministère.
- Du circulaire de Monsieur le Ministre des travaux publics N°:021/SM/MTP/2016 du 27/02/2016, relatif à Clause à insérer dans les cahiers des charges des marchés de travaux.



A.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)

**NB :**

Le cahier des charges paraphée portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », et rempli et signé.



II- CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES

ARTICLE .01 CONNAISSANCE GENERALE DES ETUDES:

L'étude doit aboutir à l'établissement des études expertise , préliminaire, d'Avant Projet Sommaire et d'Avant Projet Détaillée

ARTICLE 02 : NORMES D'EXECUTION

Le BET exécutera les prestations et remplira ses obligations avec la plus grande diligence, efficacité et économie, selon les techniques et les pratiques généralement acceptées et utilisées et selon les normes professionnelles en vigueur en matière d'études et de conseils reconnus par les organisations professionnelles internationales. Dans le cadre du présent contrat, le BET se comportera toujours en conseiller loyal de l'administration et il promouvra et protégera en toutes circonstances les intérêts de l'administration dans ses rapports avec les sous-traitants ou les tiers.

ARTICLE 03: TERMES DE REFERENCE :

Les éléments nécessaires pour la conception des études sont les suivants : Les caractéristiques géométriques de conceptions des projets routiers doivent obéir aux normes suivantes :

- Instruction sur les conditions techniques d'aménagement des autoroutes de liaison ICTAAL, 2015 (pour les autoroutes)
- Les échangeurs sur routes de type « Autoroute », 2013
- Voies structurantes d'agglomération VSA, conception des voies à 90 et 110 km/h, 2013
- Voies structurantes d'agglomération VSA, conception des artères urbaines à 70 km/h, 2013
- Aménagement des routes principales (sauf les autoroutes et routes express à deux chaussées) ARP, 1994
- Aménagement des carrefours interurbains sur les routes principales, carrefours plans, 1998
- Carrefours urbains, 2010
- Guide d'aménagement des voiries urbaine 2015
- Guide technique assainissement routier, Sétra 2006
- Guide technique drainage routier, Sétra 2006

ARTICLE 04 : SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

A la suite de la consultation des études et documents existant et pertinent à l'objet de l'étude, le BET préparera un rapport de synthèse dans lequel il indiquera les points saillants de sa recherche documentaire concernant le projet, objet de la consultation.

ARTICLE 05 : RECEPTION DES PLANS, DOCUMENTS ET ORDRES PAR LE PARTENAIRE COCONTRACTANT :

Le partenaire cocontractant doit, avant tout commencement d'exécution, vérifier les implantations et côtes des dessins et signaler, par écrit, toutes erreurs ou omissions qu'il pourrait rencontrer et qui seraient de nature à compromettre la bonne exécution de prestation . Au cours des travaux, il doit appeler l'attention du le service contractant par écrit dans un délai de Dix (10) jours, sur les inconvénients qui pourraient résulter des ordres reçus et sur les vices ou malfaçons que ceux-ci pourraient entraîner.

Le partenaire cocontractant doit établir et soumettre à l'approbation du service contractant un dossier d'exécution contenant tous les plans et études de détails nécessaires à la bonne marche des études au plus tard trente (30) jours avant début d'exécution.

Le partenaire cocontractant doit provoquer la remise, par le service contractant , ou le Maître d'œuvre, de tous les documents écrits ou plans pour compléter le projet et dont il aurait besoin. Il doit proposer au service contractant , toutes modifications a dispositions du projet ou aux ordres donnés qui seraient de nature à améliorer la qualité de ses travaux.

ARTICLE 06 :MOYENS ET EQUIPEMENTS DU PARTENAIRE CO- CONTRACTANT

Le partenaire cocontractant doit disposer des moyens personnels et matériels nécessaires pour accomplir la mission en l'occurrence:

- Le matériel topographique



- L'appareillage de laboratoire nécessaire pour le contrôle géotechnique
 A défaut de propriété, le bureau d'étude peut contracter ces missions avec un organisme agréé en la matière après accord préalable du service contractant.



ARTICLE 07 : SECURISATION DES CHANTIERS

Conformément à la circulaire N°54-96 de Monsieur le Chef du Gouvernement et à la lettre de Monsieur le Ministre des Travaux Publics relatives à la sécurisation des chantiers, le BET peut procéder au recrutement de personnel de protection nécessaires à l'accomplissement des travaux de terrains (topographie et géotechniques) dans le cadre du présent contrat, et ce dans la limite des délais nécessaires à l'exécution de ces travaux.

ARTICLE 08: MESURES D'ORDRE ET DE SECURITE - SIGNALISATION DU CHANTIER :

Les prestations de l'étude sous circulation ne seront pas autorisés sauf pour les cas d'empêchement majeur lesquels seront éventuellement appréciés et proposés pour approbation au maître de l'ouvrage par le maître d'œuvre (bureau de l'exploitation des infrastructures et de la sécurité routière).

Le partenaire cocontractant prendra, spontanément, toutes les mesures d'ordre et de sécurité nécessaires pour éviter les accidents sur son chantier et aux abords, notamment en raison de l'utilisation des portions de chantier non déterminées, pour assurer la circulation publique des véhicules.

Il devra se conformer à tous les ordres qu'il recevra, à ce sujet, du Maître de l'ouvrage ou de ses représentants.

Il sera tenu de prendre tout spécialement les mesures propres à garantir la santé et la sécurité du personnel employé et les mesures de sécurité nécessaires pour la circulation publique, chaque fois qu'il sera invité à le faire par le Maître de l'ouvrage.

Il veillera tout particulièrement à assurer les mêmes conditions de sécurité pour les portions non terminées de son chantier.

La signalisation du chantier devra être assurée conformément aux dispositions réglementaires.

Le partenaire cocontractant demeurera seul responsable des accidents et des dégradations aux ouvrages avoisinants qui pourraient survenir directement du fait de son chantier.

Le service contractant se réserve le droit en cas d'urgence de faire exécuter d'office aux frais du partenaire cocontractant et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, ni de préavis, les mesures que ce dernier aurait omis de prendre pour assurer l'observation des prescriptions du présent article.

Les dépenses résultant de l'application des prescriptions du présent article resteront à la charge du partenaire cocontractant.

Equiper le chantier de part et d'autre par une signalisation nocturne (Kits lumineuses)

ARTICLE 09: PRESENCE DE LE PARTENAIRE COCONTRACTANT SUR LE CHANTIER

Le partenaire cocontractant devra avoir en permanence sur le chantier à partir du moment où il commence les travaux un responsable et un chef de chantier (Ingénieur TP ou génie civil V.O.A au TS TP) qualifiés habilités à recevoir les instructions du maître de l'ouvrage ou de son représentant et à suivre leur bonne exécution.

Le chef de mission devra être agréé par le service contractant ou son représentant. Son nom devra être notifié par écrit au service contractant. Il devra être présent en permanence sur le chantier et capable de représenter valablement le partenaire cocontractant tant auprès du maître de l'ouvrage qu'auprès des autres entrepris et avoir tout pouvoir pour régler toute question. Le maître de l'ouvrage ou son représentant a le droit d'exiger du bureau d'étude le changement ou le renvoi du chantier des agents ou des ouvriers pour insubordination, incapacité ou défaut de probité. Le partenaire cocontractant demeure d'ailleurs responsable des fraudes ou malfaçons qui seraient commises par eux dans la fourniture et dans l'emploi des matériaux.

ARTICLE 10 REUNIONS DE CHANTIER

Des réunions de chantier hebdomadaire ou sur convocation par le service contractant ci nécessité auront lieu sur chantier. Le partenaire cocontractant est tenu d'assister ou de déléguer son représentant (Ingénieur



TP ou génie civil V.O.A TS TP) habilité à prendre toute décision concernant les travaux. Toute absence sera consignée sur le journal de chantier. Les décisions ainsi prises seront considérés acceptés par le partenaire cocontractant sans réserve.

ARTICLE 11: PLANS CONFORMES A L'EXECUTION OU PLANS DE RECOLLEMENT

Le partenaire cocontractant a la charge et la responsabilité de l'établissement des dossiers des plans conformes à l'exécution. Le service contractante remettra au service contractante lors de la réception provisoire un contre calque et trois tirages de tous les plans des ouvrages exécutés avec indication détaillée de tous les éléments de finition, de repérage et de cotation.

ARTICLE 12 : INSTALLATION DU CHANTIER

Une visite préalable du site doit être effectuée conjointement avec les services de l'administration (du maitre de l'ouvrage) pour une reconnaissance des lieux et ses environs et s'enquérir de la problématique du projet dans un but de mieux cerner les besoins en investigations nécessaires et utiles pour le projet et définir le programme d'interventions et éventuellement attirer l'intention du maitre de l'ouvrage de la nécessité de mener ou de programmer des études spécifiques relatives à la stabilité (glissements, éboulement et chutes de blocs, étude de tracé (rectification du profil en long ou du tracé en plan, aménagement de carrefour), étude de sécurité et études des gites et carrières dans le cas où ces études ne sont pas prévues.

Sur cette base, le soumissionnaire transmettra la meilleure offre technique et financière possible. Eventuellement faire des suggestions sous forme de proposition en présentant et en justifiant toute modification et/ou amélioration aux termes de référence. Les dépenses résultantes de la visite seront à la charge du consultant. Ce dernier est tenu d'informer l'administration de cette visite à l'avance.

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)

NB :

Le cahier des charges paraphée portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », et rempli et signé.





III – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES:



Etude d'expertise

Article 01 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

L'objectif de cette étude d'expertise est de déterminer les anomalies et les contraintes qui ont subit les dégradations, les déformations ect... ainsi les remèdes techniques y afférentes.

En ce qui concerne la chaussée l'objectifs visé est d'obtenir une solution adéquat soit par :

Objectif 1 : bonnes caractéristiques superficielles

Objectif 2 : la rendre apte à supporter un trafic lourd pendant une durée de vie plus de 10 ans

Article :2 TERMINOLOGIE

Définition 1

La **réhabilitation** est une remise en état de la chaussée qui peut aller d'un simple entretien de la couche superficielle à un renforcement sous entendu entretien lourd.

Définition 2

Le **renforcement** de chaussée est une opération préventive consistant à ajouter une ou plusieurs couches de chaussée après un reprofilage éventuellement modifiant d'une manière significative la durée de vie résiduelle de la chaussée et notamment pour supporter un trafic généré à moyen terme. Le renforcement vise à donner à la chaussée, la faculté, pendant une durée de vie donnée qui devra être définie, à un trafic lourd généré en améliorant la portance de la structure du corps de chaussée existant.

Définition 3

La **diagnostic** d'une route, d'un sous réseau ou d'un réseau routier consiste en un examen technique effectué par un expert routier pour établir un état des lieux à travers une analyse et une évaluation des dommages et des désordres survenus et la détermination de leurs causes probables avec un objectif de mettre un plan d'action permettant d'ériger des programmes d'intervention hiérarchisés en matière normales ou spécifiques et de type de travaux

Définition 4

L'**auscultation**, de la chaussée, consiste en la détermination des propriétés des couches la constituant par des mesures effectuées sur celle-ci : on distingue la détermination des propriétés fonctionnelles (sont celles de surface de roulement), directement liées à la qualité du service que la chaussée offre à l'usager, et des propriétés structurelles non directement sensibles à l'usager, mais qui conditionnent le comportement futur de la chaussée.

Article 02 OBJET DE L'ETUDE

L'objet de la présente **étude d'expertise** des routes nationales dans la wilaya d'El-Oued définies comme suit :

- ✓ Campagne de comptage de trafic
- ✓ Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL
- ✓ de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD
- ✓ Mesure d'uni longitudinal
- ✓ Mesure au Géoradar
- ✓ Relevé visuel des dégradations de la chaussée
- ✓ Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée
- ✓ Sondages sous chaussée
- ✓ Essais de laboratoires sur matériaux prélevés
- ✓ Carottage
- ✓ Essais de laboratoires sur carotte
- ✓ Relevé des données géométriques et physiques
- ✓ Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures
- ✓ Rédaction et élaboration des rapports d'étude
- ✓ Elaboration du DAO
- ✓ Edition des rapports des rapports
- ✓ Edition du DAO



Article 03 :OBJECTIF DE L'ETUDE

Dans le cadre de l'étude d'expertise objet du projet, le renforcement de la route consistera en général à apporter à sa partie supérieure notamment à son corps de chaussée existant **une ou plusieurs nouvelles couches** de matériaux (rechargement) ou remplacer des couches abimées par de nouvelles (reconstruction partielle) pour y remédier à un ou plusieurs défauts

- Soit de surface, pour améliorer les caractéristiques superficielles
- Soit de la structure de la chaussée, afin de prolonger sa durée de vie et d'augmenter sa portance .Ainsi la nouvelle structure obtenue devra permettre de reprendre correctement les efforts dus au trafic qui sera généré

L'étude d'expertise aura pour objectif ;

1. de recueillir les données nécessaires et utiles pour mener l'étude
2. d'exploiter les données recueillies par traitement et analyse
3. d'établir un diagnostic détaillé sur l'état de la chaussée par une évaluation de surface et de structure (connaissance des caractéristiques résiduelles) et par une évaluation de l'état des dépendances de celle-ci par;
 - ✓ l'identification de la nature et du type des dégradations de la chaussée
 - ✓ l'identification des défauts d'assainissements et de drainage (état des ouvrages d'assainissement et d'évacuation des eaux superficielles et souterraines) pouvant affecter considérablement l'état de la chaussée,
 - ✓ l'identification des défauts de terrassement (instabilité des talus, érosion, ravinements) pouvant affecter la tenue des sections de route.
 - ✓ l'identification des défauts d'exploitation par mauvaise configuration du réseau (entrée d'agglomération, carrefours, capacité géométrique)
 - ✓ identification des insuffisances pouvant exister dans les équipements de sécurité et de signalisation
 - ✓ la recherche des causes probables qui sont à l'origine des dégradations et défauts observés
 - ✓ l'appréciation de la portance du corps de chaussée existant
 - ✓ l'appréciation de l'état de planéité de la surface de la chaussée
 - ✓ l'appréciation des caractéristiques résiduelles des matériaux constituant le corps de chaussée et le sol support
4. Le dimensionnement des couches nouvelles à apporter à la chaussée qui doivent s'inscrire dans le même cadre logique que le dimensionnement d'une chaussée neuve
5. le choix de la technique à retenir en proposant les solutions adéquates nécessaires à la mise à niveau du tronçon ou des tronçons de route
6. évaluation des besoins en ouvrages d'assainissement ou de drainage notamment en travaux annexes permettent d'éviter l'endommagement prématuré de la chaussée et contribuent ainsi à une meilleure tenue et sauvegarde de la chaussée tout en lui assurant une durée de vie plus longue
7. L'estimation des quantités des travaux nécessaires afférents
8. La rédaction et l'élaboration des différents rapports
9. La préparation du dossier d'appel d'offre (DAO) des travaux

Article 04: CONSISTANCE DE L'ETUDE

La nature et la consistance des investigations à mener dans le cadre de l'étude dépendent généralement de la problématique du projet et de la nature et l'ampleur des dégradations, des défauts ou désordres existants L'étude est réalisée à l'issue d'une campagne d'investigations sur site comportant généralement :

- Une campagne de comptage de trafic et éventuellement une campagne de pesage des essieux des poids lourds enquête origine-destination des poids lourds.
- Des mesures de déflexion pour l'estimation de la portance de la chaussée
- Des mesures d'uni longitudinal pour l'évaluation de l'état de planéité de la chaussée
- Des mesures au radar pour réaliser une imagerie de la chaussée avec la détermination du nombre de couches présentes et leurs épaisseurs respectives et détection de défauts notamment la qualité des interfaces
- Un relevé visuel pour une évaluation de l'état de surface de la chaussée et de ces dépendances
- L'exécution de sondages sous chaussées pour l'identification du corps de chaussée existant, des épaisseurs et de la nature des couches ainsi que des caractéristiques et de la qualité des matériaux
- L'exécution de carottage pour définir la nature et état des couches liées, leurs épaisseurs, les conditions

aux interfaces.

Eventuellement des études spécifiques

- Etude de stabilité
- Etude de sécurité
- Etude de tracé
- Inventaire des carrières et gîtes existants aux alentours du projet

Article 05 : VISITE ET RECONNAISSANCE DE SITE

Une visite préalable du site doit être effectuée conjointement avec les services de l'administration (du maître de l'ouvrage) pour une reconnaissance des lieux et ses environs et s'enquérir de la problématique du projet dans un but de mieux cerner les besoins en investigations nécessaires et utiles pour le projet et définir le programme d'interventions et éventuellement attirer l'intention du maître de l'ouvrage de la nécessité de mener ou de programmer des études spécifiques relatives à la stabilité (glissements, éboulement et chutes de blocs, étude de tracé (rectification du profil en long ou du tracé en plan, aménagement de carrefour), étude de sécurité et études des gîtes et carrières dans le cas où ces études ne sont pas prévues.

Sur cette base, le soumissionnaire transmettra la meilleure offre technique et financière possible.

Eventuellement faire des suggestions sous forme de proposition en présentant et en justifiant toute modification et/ou amélioration aux termes de référence. Les dépenses résultantes de la visite seront à la charge du consultant. Ce dernier est tenu d'informer l'administration de cette visite à l'avance.

Article 06: CONDUITE DE L'ETUDE (EXCECUTION DES PRESTATIONS))

Le consultant devra procéder au recueil d'informations globales ou à caractères continus et ponctuelles relatives au projet

1 COLLECTE DES DONNEES :

1.1 Données sur l'historique

Un historique de la chaussée devra être recueilli auprès des gestionnaires de la route ou du réseau (au niveau de la DTP et des subdivisions rattachées) et enquête auprès des riverains :

- par la collecte d'informations et de renseignements nécessaires
- par la collecte de la documentation existante en consultant et en exploitant les données d'archives existantes (dossiers d'études, rapports de contrôle et de suivie ainsi que de supervision, des PV de réunions....),
- par la l'avis d'appel d'offre . des bases de données routières existantes, schéma itinéraires, carnets graphiques d'entretien etc....

Toutes les informations nécessaires doivent être mises à la disposition du consultant ou du chargé de l'étude par l'administration (le maître d'ouvrage).

Les informations à recueillir sont relatives :

- A l'âge de la route (date de construction de la chaussée),
- Au type de structure, à la constitution de la structure du corps de chaussée et de la plate forme support,
- Aux types et dates des travaux d'entretiens réalisés (nature et fréquence, efficacité),
- Aux travaux d'élargissement ou d'épaulement et d'aménagement ou autres,
- Aux matériaux utilisés ainsi que leurs qualités et provenance,
- Aux bureaux d'étude, entreprise de réalisation, laboratoire de contrôle, et de suivie ayant intervenue au niveau du projet.etc...

Des informations aussi relatives à quelques particularités techniques et problèmes particuliers, notamment les conditions de trafic et leur évolution, la vocation de l'axe routier (stratégique, saisonnier, présence d'usine, existence de carrière et gîtes...), les données sur les dégradations (conditions d'apparition et leur évolution), le comportement de la chaussée, points particuliers (glissement de terrain et éboulements, tassements), points noirs (accidentologie, zone inondable, défaut de profils etc..), problèmes environnementales (hydrologique, drainage, climatologie...).

1.2 Données sur l'environnement de la chaussée

1.2.1 Données géométriques et physiques

Les données géométriques de la route sont classées comme étant des données invariables ,ils ne changent qu'exceptionnellement, en cas d'élargissement ou modernisation de la route.



Les éléments géométriques qui seront relevés pour chaque route sont les suivants :

- Nombre de voies.

Largeur de chaussée.

- Largeur des accotements
- La sinuosité de la route
- La déclivité de la route



✓ Largeur de chaussée

La largeur de la chaussée, sera mesurée en continu sur l'ensemble des routes. Le relevé se fera de la manière suivante :

- Repérer chaque borne avec son Point Kilométrique (PK), et mesurer les distances inter PK ; on notera aussi le nombre de voies correspondantes.
- Mesurer la largeur de la chaussée (partie revêtue) au droit de chaque borne kilométrique.
- Dans le cas d'un élargissement au rétrécissement de la chaussée, on effectuera une mesure au droit de changement tout en indiquant le PK correspondant au changement.

✓ Largeur des accotements

La largeur des accotements, sera relevée de la même manière que celle de la chaussée.

Pour chaque route, il sera indiqué la position de l'accotement « gauche et droit » par rapport au sens de relevé qui sera le sens des PK croissants de la route « sens du bornage ».

✓ La sinuosité et déclivité de la route

Cette donnée sera relevée sommairement, on déterminera par la suite le type de relief de chaque route et la nature du profil en travers et en long de chaque route.

1.2.2 Données sur les dépendances de la route

Il sera procédé au recensement :

De tous les ouvrages d'assainissement et de drainage de surface ou sous chaussée/accotement (position, nature, type, dimension et état structurel et fonctionnel)

Des zones en remblai et/ou en déblai et des systèmes de confortement de part et d'autre de la chaussée

De tous les ouvrages d'art, des intersections et accès aux riverains, des localités traversées (localisation)

1.3 Données sur le trafic

La collecte des données sur de trafic pourra être basée

- Sur des nouveaux comptages

En fonction des objectifs de l'administration (maitre de l'ouvrage) et des orientations attendues du projet, l'étude de trafic peut comporter un ou deux ou l'ensemble des deux volets.

Une campagne de comptage qui caractérisera l'intensité du trafic actuel.

Enquêtes de pesage des essieux des poids lourds et d'origine-destination des usagers PL de la route.

La connaissance du trafic notamment le trafic poids lourds est l'un des paramètres prépondérant du dimensionnement des chaussées. Il est indispensable pour établir le diagnostic et proposer les solutions de conception.

1.3.1-Campagne de comptage de trafic

Une campagne de comptage de trafic doit être menée par le consultant dans le but de connaître l'intensité et les mouvements de véhicules (nombre et type). Elle devra être basée essentiellement sur des comptages automatiques en sections courantes pendant une semaine avec distinction des sens de circulation. Le comptage automatique sera redressé par des comptages manuels de classification durant une journée ouvrable.

L'analyse détaillée qui devra être effectuée devra aboutir à des informations sur le trafic, notamment

- Le volume trafic journalier moyen annuel (TJMA)
- La composition du trafic et le pourcentage par catégorie de véhicule
- La détermination du pourcentage des poids lourds

Le nombre de section de comptage seront définies en fonction du nombre de sections courantes existantes sur l'axe routier objet de l'étude en rappelant qu'une section courante de trafic sera délimitée par deux d'intersections.

Le nombre et le choix des sections doit être approuvé par le maitre de l'ouvrage.



Le consultant doit remettre un rapport « Etude de trafic » ou figure toute les données et les résultats des trafics, les interprétations y afférentes, les documents et annexes nécessaires pour approbation et avis.

1.3.2-Eventuellement Enquête de pesage d'essieux

Les enquêtes de pesage des essieux seront menées pour recenser les charges roulante sur l'axe de la route RN 121 pour les deux (02) sections de route ,et surtout l'identification des surcharges par rapport au maximum autorisé (13 tonnes).

L'analyse des résultats permettra de mettre en évidence les sollicitations réelles qui seront représenté par le spectre des charges à l'essieu « histogrammes des charges à l'essieu » éventuellement le calcul de l'agressivité structurelle moyenne des poids lourds par rapport à l'essieu de référence qui est obtenue à l'aide de l'histogramme des poids des essieux et de leur type.

Dans le cadre de l'enquête de pesage d'essieux, il sera procédé à une enquête origine- destination des poids lourds. Cette dernière sera menée par interview des usagers de la route en particuliers les conducteurs dans le but de recueillir les informations sur les motifs des déplacements, la nature du trafic (marchandise ou voyageurs) et le type trafic (local ou de transit).

A travers ces enquêtes une modélisation de la matrice trafic sera établit pour évaluer les trafics attendues aux horizons de l'étude à partir des prévisions de mise en service des projets routiers, de croissance de trafic et des aménagements prévues.

Les différents types d'enquêtes devront être organisés par le consultant et le programme de ces opérations sera soumis à l'approbation de l'administration (maitre de l'ouvrage).

Le choix des sections, nombre de poste de comptage, le nombre de poste de pesage doit être approuvé par l'administration (le maitre de l'ouvrage).

Le consultant doit remettre un rapport « Etude de pesage des essieux » ou figure toute les données de pesage, les interprétations y afférentes, les documents et annexes nécessaires pour approbation et avis

1.4 Données d'auscultation automatique

La collecte des données d'auscultation automatiques sera réalisée à l'issue d'investigations sur site comportant :

- Des mesures des déflexions et des rayons de courbure
- Des mesures d'uni longitudinal
- Les mesures en continu des épaisseurs des couches

1.4.1-Mesure de déflexions

La déflexion est la déformation élastique mesurée à la surface d'une chaussée. C'est un indicateur technique et mesurable de la portance résiduelle de la route.

Les mesures de déflexions seront réalisées:

Soit de manière continue avec le Déflexographe Lacroix et s'effectueront simultanément sur les deux bandes de roulement des véhicules de la voie auscultée

Soit de manière ponctuelle avec l'aide du HWD. Le pas de mesure, est à adapter à l'hétérogénéité visuelle de la chaussée et le type et de l'objectif de l'étude (expertise, diagnostic, dimensionnement.). Le choix de pas de mesure sera soumis à l'approbation et avis de l'administration (du maitre de l'ouvrage).

La déflexion de la structure de chaussée sera généralement mesurée dans les bandes de roulement des véhicules de la voie la plus chargée ou la voie la plus lente ou la plus dégradée.

Dans le cas où

la chaussée présente plusieurs voies et si l'état de dégradation est différent d'une voie à une autre, si nécessité oblige, des mesures sur plusieurs voies de circulation seront indispensables et recommandées et seront justifiées par le consultant avec approbation de l'administration (maitre de l'ouvrage)

le tracé est sinueux ou si l'état de dégradation est différent par sens, si nécessité oblige, des mesures sur chaque sens de circulation seront indispensables et recommandées. Il est recommandé aussi de réaliser les mesures en dehors des périodes climatiques de faible pluviométrie et /ou de fortes chaleurs.

L'intervention pour l'auscultation par mesure de déflexion comprendra

l'amené du matériel

la réalisation de la mesure,

le traitement, l'analyse et l'interprétation de résultats

la présentation (ou l'élaboration) d'un rapport de mesure de déflexion pour avis et approbation

1.4.2 Mesure d'uni longitudinal

L'uni longitudinal est un critère caractérisant un ensemble d'irrégularités géométriques du profil en long de la surface de la chaussée par rapport au profil théorique de référence définie par le projecteur. C'est un paramètre important du niveau de service des routes et du confort au roulement des usagers de la route. C'est ainsi un indicateur d'état de planéité de la surface de la chaussée donc de la qualité d'usage. Un bon uni est l'une des qualités essentielles qu'une route ou un réseau routier doit posséder. Les mesures d'uni longitudinal seront réalisées à l'aide d'appareillages de mesure d'uni qui sont classés généralement dans l'une ou l'autre de deux familles :

- Les appareils de type « réponse » tel le Bumpintégrator, ou l'analyseur de profil en long (APL)
- Les appareils de type « profil mètres » statique ou dynamique tel que le profil mètre inertiel laser

L'intervention pour l'auscultation par mesure d'uni comprendra

l'amené du matériel

la réalisation de la mesure,

le traitement, l'analyse et l'interprétation de résultats

la présentation (ou l'élaboration) d'un rapport de mesure d'uni pour avis et approbation

1.4.3 Eventuellement Mesure au Géoradar

Une imagerie de la chaussée sera obtenue en temps réel, de façon non-destructive et en continu avec la détermination du nombre de couches présentes et leurs épaisseurs respectives par auscultation au Géoradar. Sera définie ainsi l'homogénéité ou l'hétérogénéité de la structure du corps de chaussée. Les mesures qui seront réalisées au Géoradar seront calibrées par l'insertion des données de carottages ou des sondages sous chaussée.

L'intervention pour l'auscultation au Géoradar comprendra

- l'amené du matériel
- la réalisation de la mesure,
- le traitement, l'analyse et l'interprétation de résultats
- la présentation (ou l'élaboration) d'un rapport de mesure au Géoradar pour avis et approbation

1.5 Données d'auscultation visuelle

L'évaluation et l'appréciation de l'état apparent de la chaussée et de ces dépendances sera basée sur le relevé visuel des dégradations existantes de surface ou de structure de la chaussée et des défauts de ces ouvrages annexes (état structurel et fonctionnel du réseau d'assainissement et de drainage, état des accotements, état des talus déblai/remblais, état de la signalisation routière etc...) ainsi que la localisation des points particuliers et des zones à problèmes spécifiques (désordres particuliers).

Le relevé de dégradations se fera par l'ingénieur en identifiant et en localisant les différents types des dégradations existantes de la chaussée par pas de 100m ainsi qu'en estimant l'étendu et la gravité pour une appréciation de l'état de surface apparent (bon, moyen, mauvais).

L'exécution du relevé visuel devra aboutir

- A un sectionnement homogène de la chaussée
- A une évaluation de l'état global de la chaussée
- A faire ressortir ou formuler les premières hypothèses des causes qui sont à l'origine
- Des dégradations et désordres ou défauts constatés;
- A un examen plus détaillé des points singuliers décelés par les mesures de déflexion ou d'uni pour d'éventuelles investigations complémentaires qui seront définies selon la problématique.

L'intervention pour l'auscultation visuelle comprendra

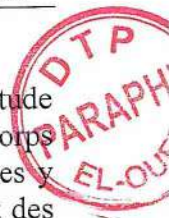
- l'exécution du relevé détaillé,
- une synthèse de données du relevé
- la présentation (ou l'élaboration) d'un rapport de relevé de dégradation pour avis et approbation

1.6 Données d'auscultation ponctuelle - Investigations géotechniques

L'auscultation ponctuelle consistera en des investigations géotechniques. Les informations relatives à la géotechnique notamment la constitution des couches du corps de chaussées et des propriétés de leurs matériaux pourra être basé soit sur :

l'exploitation de certaines données géotechniques déjà existantes au niveau d'anciennes études ou de banques de données et schémas itinéraires ou de rapport de contrôle pour minimiser et optimiser les investigations

la réalisation de nouveaux points ou d'un complément de points de puits de sondages sous chaussée et/ou de carottages



1.6.1 Sondage sous chaussée

Des puits de sondages sous chaussée devront être réalisés le long de l'itinéraire ou des itinéraires d'étude afin de relever le type et épaisseurs des différentes couches en place liées et non liées constituant le corps de chaussée et identifier la nature et déterminer les propriétés des matériaux constituant ces couches y compris ceux du sol support à travers des essais qui seront réalisés au laboratoire sur éventuellement des prélèvements d'échantillons de différents matériaux.

Les points de sondages seront localisés et implantés d'une manière judicieuse sur chacune des sections homogènes et des points singuliers présentant des problèmes particuliers, déjà prédéfinies à travers les différents types d'auscultation déjà effectuées, dans le but de cerner l'état et le comportement de la chaussée et d'aboutir à l'information recherchée.

Une zone est réputée homogène par : sa construction, son état de surface, les caractéristiques des matériaux explorés, les essais de laboratoires et les essais de mesures de déflexion et d'uni.

Les puits de sondages doivent nous permettre de reconstituer aussi une coupe transversale de la chaussée et mettre en exergue l'homogénéité ou hétérogénéité du corps de chaussée.

L'intervention pour l'auscultation géotechnique par sondages sous chaussée comprendra

- L'exécution des sondages
- L'identification du corps de chaussée existant du point de vue épaisseur et nature des matériaux en place, y compris la nature du sol support,
- Les prélèvements d'échantillons et l'amenée des matériaux au laboratoire,
- la réalisation des essais de laboratoire
- L'identification des caractéristiques de chaque couche en place après la réalisation des essais de laboratoire
- L'appréciation de la qualité résiduelle de matériaux constitutifs et leur évolution une synthèse des résultats et interprétation
- La présentation (ou l'élaboration) d'un rapport d'investigations géotechniques « sondages sous chaussée » pour avis et approbation

1.6.2 Eventuellement des Carottages

Des carottages devront être réalisés le long de l'itinéraire ou des itinéraires d'étude :

- Afin de relever le type et les épaisseurs des différentes couches liées en place de la chaussée, leur état (qualité d'interface, aspect des flans, propagation de la fissure, % de récupération, déstructuration ou non des mélanges hydrocarbonés)

Appréciation de la qualité des enrobés en place et de leurs caractéristiques résiduelles ainsi que de leurs performances mécaniques

La fréquence de localisation et l'implantation des points de carottage ne doit pas être systématique. En fonction des informations recherchées et de leurs fiabilités, ils devront être réalisés sur des sections homogènes et/ou des points singuliers présentant des problèmes particuliers déjà prédéfinies à travers les différents types d'auscultation déjà effectuées dans le but de cerner la qualité et l'état des couches traitées au liant hydrocarbonés.

Une zone est réputée homogène par : sa construction, son état de surface, les caractéristiques des matériaux explorés, les essais de laboratoires et les essais de mesures de déflexion et d'uni.

L'intervention pour l'auscultation géotechnique par carottage comprendra

- L'exécution des carottages
- L'identification des couches d'enrobés
- L'amenée des matériaux au laboratoire,
- La réalisation des essais de laboratoire .
- L'identification des caractéristiques de chaque couche en place après la réalisation éventuellement des essais de laboratoire
- L'appréciation de la qualité résiduelle de matériaux constitutifs et leur évolution une synthèse des résultats et interprétation
- La présentation (ou l'élaboration) d'un rapport d'investigations géotechniques « carottage » pour avis et approbation.

1.6.3 Essais de laboratoire

Les prélèvements d'échantillons de matériaux de sol support et des différentes couches constituant le



corps de chaussée au droit de quelques ou de tous les points de sondage, devront être soumis à des essais de laboratoire pour identification en vue de leur classification.

Les essais qui devront être réalisés, sur les prélèvements effectués selon leurs natures, se présentent comme suit :



Essais d'identification

Ils portent sur les analyses suivantes :

- Analyses granulométriques
- Limites d'Atterberg
- Equivalents de sable
- Valeur au bleu de méthylène
- Teneur en eau naturelle

Essais de portance

Ils portent sur les essais suivants :

- Proctor modifié
- Essais CBR
- Résistance à la compression

Essais mécaniques

Ils portent sur les essais suivants :

- Los Angeles
- Micro Deval humide

Essais chimiques

Ils portent sur les essais de CaCO₃, SO₄, les insolubles etc...

1.7 Constitution d'une banque de données schéma itinéraire

Toutes les données provenant de l'examen visuel, de l'auscultation automatique, des sondages sous chaussée et /ou des carottages, de la collecte des données relatives à l'historique, au trafic, à la nature de la liaison, à la géométrie (repérage et longueurs, largeurs de chaussée et accotements, déclivité et sinuosité), à l'assainissement et au drainage, aux systèmes de confortement, aux zones de talus de remblai/déblai, aux ouvrages d'art, aux intersections et accès aux riverains, aux localités traversées, données sur les solutions techniques retenue (n° de section, profil type, à la structure des renforcements), seront synthétisées sous forme d'un

« schéma itinéraire ».

C'est un schéma de la route qui reprend d'une manière synthétique toutes les indications nécessaires et utiles à la compréhension du linéaire étudié

2 EXPLOITATION DES DONNEES

L'ingénieur chargé de l'étude procédera au fur et à mesure à une exploitation de toutes les données recueillies

2.1 Traitement et analyse

- Synthèse de l'information spécifique à chaque relevé
- Sectionnement en zones homogènes fonction du trafic, de l'état de la chaussée, de la déflexion et de l'uni, de type de structures du corps de chaussée existant pour avoir une image représentative du projet
- Identification des anomalies et recherche des causes
- Recoupement de l'information
- Vérification de la cohérence des données disponibles



2.2 Diagnostic

Il consistera en une évaluation de l'état de santé de la chaussée existante et comprendre le fonctionnement et l'évolution de celle-ci, justifiant les dégradations observées, et d'en établir la qualité résiduelle avec une recherche des causes probables à l'origine des défauts constatés.

2.3 Conception de la solution technique

- Dimensionnement des structures du renforcement
- Délimitation des sections homogènes de renforcement
- Choix de la technique de renforcement et variantes possibles

En marge du dimensionnement propre à la chaussée, des solutions seront apportées quant aux insuffisances éventuelles des dépendances de la route (assainissement, drainage accotements, talus), et des équipements de signalisation .

2.4 Elaboration des rapports d'étude et éditions

Le bureau d'étude doit remettre, au terme de l'étude, tous les rapports élaborés relatif, aux investigations menées (trafic, dégradations, uni, déflexion, sondages etc...), au schéma itinéraire, au dimensionnement de chaussée, au dossier d'appel d'offres.

Tous les rapports afférents à toutes les prestations doivent être édités et remis en trois (03) exemplaires
Le dossier d'appel d'offre aussi doit être élaboré et édité en trois (03) exemplaires

3 METHODES DE DIMENSIONNEMENT

Une des trois méthodes sera choisie pour calculer le dimensionnement des structures de renforcement de la chaussée :

- ❖ Le guide d'entretien des routes édité en 1995 par le CTTT
- ❖ Le guide des renforcements, édité en Décembre 1992, par le CTTT
- ❖ Le logiciel « **ELMOD** » (**E**valuation of **L**ayer **M**oduli and

Overlay Design) ayant été conçu précisément par DYNATEST pour l'entretien et la restauration des réseaux routiers.

❖ Et enfin, la troisième est relative au logiciel « **ALIZE-LCPC** » un logiciel de référence utilisé pour les calculs de dimensionnement des chaussées en France et pour la vérification des structures vis-à-vis des déformation.

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)

NB :

Le cahier des charges paraphée portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », et rempli et signé.



Prestation de suivi des travaux

ARTICLE III.1: Prestations a la charge de l'organisme prestataire

L'organisme mettra en œuvre tous les moyens humains et matériels pour l'exécution intégrale de l'ensemble des opérations de suivi

ARTICLE III.2 - OBLIGATION :

Le personnel affecté sur chantier pour assurer leur tâche devra présenter au service contractant (ou son représentant) les renseignements nécessaires suivants :

- ◆ Qualité et diplôme de chaque élément légalisé
- ◆ Son rôle durant cette mission.
- ◆ Ordre de mission.
- ◆ Un CV détaillé.

ARTICLE III.3 - LES MISSIONS

III.3.1 Missions du bureau d'études pour le suivi géométrique des travaux :

Chacun des techniciens mis à la dispositions du service contractant par le BET devra s'acquitter des tâches dont la responsabilité lui aura été confiées par l'ingénieur chef de mission en accord avec le chef de projet du service contractant dans le cadre de la mission confiée à la délégation définie ci-dessous.

L'équipe de suivi doit être composé par :

- Chef de mission : ingénieur en (TP, GC) : Une fois par semaine
- Technicien supérieur en (TP, GC) : Chaque jour
- Technicien supérieur en topographie: éventuellement
- Véhicule utilitaire avec Chauffeur : chaque jour

Cet équipe de suivi devra réaliser ce qui suit:

- Suivi le programme de réalisation des travaux conformément aux plans d'exécution des entreprises préalablement agréés et ensuite s'assurer que le déroulement des travaux s'effectue suivant les dits programmes et plans de réalisation
- Prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution des travaux en exposant ces dites mesures par écrits afin de s'assurer d'une manière totale que les travaux s'exécutent d'après les prescriptions respectifs y compris levé topographique, trace en plan et profil en long.
- Faire une inspection finale des travaux et délivrer un certificat d'approbation provisoire et définitive pour chaque lot ou tronçon de lot dans l'évolution des travaux en faisant dans chaque cas des recommandations à l'administration, en soulignant a son intention s'il convient ou non de donner une approbation définitive et totale des travaux réalisés par l'entreprise.
- Fournir au service contractant, les informations nécessaires toutes les fois que des changements s'avèrent nécessaires dans le projet à cause de situations se produisent pendant l'exécution.
- Informer le service contractant, chaque mois sur le déroulement de toutes les phases des travaux de construction, tant du point technique que du point de vue économique, et fournir tous les renseignements complémentaires dont elle pourrait avoir besoin relativement à l'exécution des travaux.

Le cocontractant assistera le service contractant et lui apportera son conseil sur tous les aspects de Suivi, des travaux. A cet effet, le cocontractant mettra à la disposition de l'administration l'encadrement prévu pour cette mission et détaillée dans l'article relatif à la définition des prix, le bordereau des prix unitaires et dans le devis quantitatif, ainsi que le matériel nécessaire. Le cocontractant assumera les tâches suivantes:

III.3.2. Nature des prestations à exécuter

1/ Par l'ingénieur :

- Assistance technique des travaux.
- Etablissement des rapports hebdomadaires, mensuels et final.
- Correction éventuel des plans d'exécution du projet y compris le dessin et le tirage des plans modifiés.
- Approbation des attachements présentés par l'entreprise.



- Assistance aux réunions du chantier.
- Assurer l'assistance technique des travaux.
- Visiter le chantier chaque jour et assister à la réunion de coordination une fois par semaine.
- Approuver l'étude d'exécution réalisée par l'entreprise
- Elaborer le rapport mensuel de synthèse.
- Etablir le rapport final en fin de travaux.



B.E.T veillera à ce que les règles techniques de conception et de calcul utilisées seront conformes aux normes et réglementation en vigueur, ainsi qu'aux instructions données par le service contractant.

Et dans la prochaine étape, le BET devra réaliser :

- Un levé topographique direct du terrain de l'axe du projet, Ce levé topographique doit permettre d'identifier toutes les contraintes rencontrées à savoir, les ouvrages, et tous les réseaux divers.
- La reconnaissance détaillée du site,
- L'évaluation des caractéristiques géométriques :
 - Tracé en plan de l'axe,
 - Conception géométrique,
 - Le dimensionnement du corps chaussé, le profil en long et profil en travers type.

2/Par l'équipe topographique :

- Implantation des axes et quadrillage
- Suivi des cotes de différentes couches des ouvrages du projet.
- Vérification et calcul du métré des travaux réalisés.

3/ Par les services du bureau d'études : Elaboration du dossier d'homologation

ARTICLE III.4- OBLIGATION EN MATIERE DE RAPPORTS

Le bureau d'études remettra les rapports suivants dès leur établissement :

- Rapport hebdomadaire qui sera remis à l'administration à la fin de semaine considérée
- Un rapport de synthèse mensuel comprenant :
 - Le travail topographique
 - Le métré des travaux réalisé pendant le mois
 - La gestion des travaux par rapport au planning de réalisation
 - Le taux d'avancement mensuel et global
 - Commentaire sur la qualité des travaux réalisés.
 - Les conseils et recommandations pour l'amélioration de la qualité s'il y a lieu.
 - Déroulement des travaux.
- Ce rapport devra être remis au plus tard à la fin de la première semaine du mois suivant le mois considéré.
- Un rapport de synthèse final comportant l'historique du chantier et rassemblant tous les rapports des étapes.

N B : Le suivi devra intervenir à toutes les phases d'exécution c'est à dire avant, pendant et après la mise en œuvre,

1)Préparation de rapports périodiques et de synthèse :

- Rapports périodiques :

La périodicité est en général mensuelle. Ils permettent de faire le point sur l'état d'avancement du projet sur l'ensemble de ses aspects (organisationnel, physique, financier, qualitatif, délais). Ils sont établis sous la responsabilité du chef de projet désigné par le maître de l'ouvrage. Ce rapport doit être remis au plus tard la fin de la première semaine du mois suivant le mois considéré.

- Si nécessaire, rapports séparés couvrant des points particuliers.

- Rapport de synthèse: le B.E.T est tenu de présenter un rapport de synthèse final dans les deux (02) semaines qui suivent la fin de sa mission.

Le document de synthèse résumant l'historique des travaux depuis le démarrage jusqu'à l'achèvement devra aborder les points suivants:

- Le projet :

* Rappel des objectifs, de ses principales caractéristiques physiques.

* Les résultats obtenus en fin de travaux.

- Bilan du projet et commentaires :



- * Au plan physique
 - * Au plan financier
 - * Au plan des délais
 - Note sur les aspects techniques et ceux liés à la qualité :
 - * Principaux problèmes techniques rencontrés et mesures prises pour y remédier
 - * Contrôles effectués et approbations sur la qualité (qualité, mise en œuvre, finition etc...)
- 2) Gestion des aléas (techniques ou autres), aide à la décision vis à vis du service contractant.
- Le B.E.T se doit d'apporter toute l'aide nécessaire pour minimiser l'incidence des aléas sur le déroulement du projet.



3) Réception de projet:

Le B.E.T participera et assistera le service contractant lors de la réception de tout ou partie de projet selon (provisoire ou définitive).

Les prescriptions contractuelles .

4) Prise d'attachements, vérification des situations établies par l'entreprise et le laboratoire de contrôle.

5) Coordination :

Le B.E.T coordonnera les études et les travaux pour leur réalisation dans les règles de l'art, de même qu'il veillera à la coordination entre les divers intervenants sur le projet (entreprise-laboratoire).

6) Recollement :

Vérifier et approuver les plans de recollement établis par l'Entreprise, montrant les travaux du projet tels qu'ils ont été réalisés.

ARTICLE III.5- OBLIGATIONS DU B.E.T

a- Réalisation des prestations:

Le B.E.T exécutera les prestations et remplira ses obligations avec toute la diligence et l'efficacité exigée. Dans le cadre de l'exécution des prestations, le BET se comportera toujours en conseiller loyal du service contractant, et défendra en toutes circonstances les intérêts du service contractant dans ses rapports avec les tiers.

En cas d'arrêt de chantier, des ordres de service d'arrêt ou de reprise de la présente mission du BET seront notifiés.

- Approbation de l'étude d'exécution réaliser par l'entreprise.

b- Bases techniques et méthodes:

Le BET veillera à ce que les règles techniques de conception et méthodes utilisées seront conformes aux normes et réglementation en vigueur, ainsi qu'aux instructions données par le service contractant .

d) Intervention d'activités incompatibles:

Le personnel du BET ne devra pas s'engager directement ou indirectement dans les activités professionnelles, qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiés au titre du présent marché.

e) Réserve:

Le BET, et son personnel, ne devront pas pendant les deux (02) années suivant l'achèvement du marché, divulguer d'informations confidentielles relatives au projet, aux prestations, au présent marché ou aux affaires et activité du maître de l'ouvrage sans autorisation préalable écrite de ce dernier.

f) Propriété des documents préparés par le B.E.T:

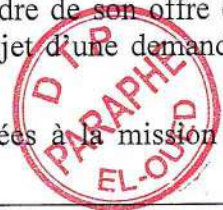
Tous les plans, dessins, spécifications, études, rapports et autres documents, préparés par le B.E.T pour l'exécution de sa mission, deviendront et demeureront la propriété du service contractant; et le BET les remettra au service contractant avant la résiliation ou l'achèvement du marché avec l'inventaire détaillé correspondant.

Le B.E.T pourra conserver un exemplaire de ces documents, mais ne pourra les utiliser à des fins indépendantes du présent marché sans autorisation préalable écrite du service contractant. Aucune partie ne sera habilitée à les utiliser à des fins autres que celles du marché sans l'approbation préalable écrite de l'autre partie.



g) Personnel du BET (l'équipe de suivi):

- Le chef de mission du BET sera la personne proposée par le BET dans le cadre de son offre et acceptée par le service contractant . Son remplacement éventuel devra faire l'objet d'une demande écrite du B.E.T, et est soumis à l'accord du service contractant .
- Le BET doit être informé le service contractant aux noms des cadre chargées à la mission à condition incluse dans cet marché.



Désignation	Noms et prénoms	Présence
I. Chef de Mission		
(ingénieur ou master en TP ou GC option VOA	Une fois par semaine
II. Equipe de Suivi		
Technicien supérieur en TP ou GC option VRD	Chaque jour
Technicien supérieur en topographie	éventuellement

ARTICLE III. 6- REPRESENTANT DU SERVICE CONTRACTANT :

Le Service contractant désignera au partenaire Cocontractant, le chef de projet chargé de veiller à l'exécution du projet.

ARTICLE III.7- CONTROLE DU SERVICE CONTRACTANT :

Le Service contractant pourra accéder à toute heure œuvrée au chantier. Il pourra éventuellement demander à assister au déroulement des prestations.

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)

NB :

Le cahier des charges paraphée portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », et rempli et signé.



Prestation de Contrôle des travaux



Art 1 : PRESTATIONS A LA CHARGE DE L'ORGANISME PRESTATAIRE

L'organisme mettra en œuvre tous les moyens humains et matériels pour l'exécution intégrale de l'ensemble des opérations du Contrôle .

ART1.1-OBLIGATION :

Le personnel affecté sur chantier pour assurer leurs tâches devra présenter au maître de l'ouvrage (ou son représentant) les renseignements nécessaires suivants :

- ◆ Qualité et diplôme de chaque élément
- ◆ Son rôle durant cette mission.
- ◆ Affiliation à l'assurance
- ◆ Carte d'identité nationale
- ◆ Ordre de mission.

ARTICLE1.2- MISSION DE L'INGENIEUR :

Assurer l'assistance technique des travaux y compris, interprétation et synthèse des résultats des essais obtenus par l'équipe de contrôle, participation aux réunions de chantier, visa des attachements établissement des rapports hebdomadaires, mensuels et final et toutes sujétions de bonne exécution comprises.

1.2.1.Mission de laboratoire pour le contrôle géotechnique

Chacun des techniciens mis à la dispositions du service contractant par le laboratoire devra s'acquitter des tâches dont la responsabilité lui aura été confiées par l'ingénieur chef de mission en accord avec le chef de projet du service contractant dans le cadre de la mission confiée à la délégation définie ci-dessous.

L'équipe de contrôle doit être composé par :

- Chef de mission : ingénieur ou master en (TP ou GC) : Une fois par semaine
- Technicien supérieur ou plus en (TPouVRD) : Chaque jour

Désignation	Noms et prénoms	Présence
I. Chef de Mission		
(ingénieur ou master en TP ou GC option VOA)		Une fois par semaine
II. Equipe de contrôle		
Technicien supérieur en TP ou GC option VRD		Chaque jour

Cet équipe de contrôle devra réaliser ce qui suit:

- Contrôler le programme de réalisation des travaux conformément aux plans d'exécution des entreprises préalablement agréés et ensuite s'assurer que le déroulement des travaux s'effectue suivant les dits programmes et plans de réalisation
- S'assurer que les travaux s'exécutent suivant les règles de l'art et les conditions explicites du marché pour le contrôle de la qualité et des quantités de matériaux à mettre en place.
- Vérifier et contrôler le bon état de fonctionnement du matériel transféré sur chantier. Ce matériel doit aussi subir des essais d'étalonnage pour qu'il puisse répondre aux spécifications exigées par le maître de l'ouvrage et mener à bien les travaux.
- Prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution des travaux en exposant ces dites mesures par écrits afin de s'assurer d'une manière totale que les travaux s'exécutent d'après les prescriptions respectifs.

- Faire une inspection finale des travaux et délivrer un certificat d'approbation provisoire et définitive pour chaque lot ou tronçon de lot dans l'évolution des travaux en faisant dans chaque cas des recommandations à l'administration, en soulignant à son intention s'il convient ou non de donner une approbation définitive et totale des travaux réalisés par l'entreprise.
- Fournir au service contractant, les informations nécessaires toutes les fois que des changements s'avèrent nécessaires dans le projet à cause de situations se produisant pendant l'exécution.
- Informer le service contractant, chaque mois sur le déroulement de toutes les phases des travaux de construction, tant du point technique que du point de vue économique, et fournir tous les renseignements complémentaires dont elle pourrait avoir besoin relativement à l'exécution des travaux
- Contrôler avant leur utilisation la disponibilité de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des projet en indiquant les conditions dans lesquelles ces matériaux doivent être utilisés par l'entrepreneur

Et en aviser l'administration, à l'avance afin d'éviter des obstacles ou des retards dans l'exécution des travaux.

✓ Procéder aux essais nécessaires, et en nombre suffisant, pour contrôler la qualité et la conformité de tous les matériaux destinés à être incorporé dans les ouvrages et leur mise œuvre :

- *essais effectués au laboratoire
- *essais in situ
- * contrôle de compacité.

✓ Contrôler les conditions de transport et de stockage des différents matériaux.

N B : Le contrôle devra intervenir à toutes les phases d'exécution c'est à dire avant, pendant et après la mise en œuvre,

1.2.2: obligations en matière de rapports

Le laboratoire remettra les rapports suivants dès leur établissement :

1. Inspection des matériels de l'entreprise et de la station d'enrobage
2. Réception des approvisionnements et vérification de la formulation.
3. Suivi et synthèse de la planche d'essais
4. Un rapport de synthèse hebdomadaire et mensuel comprenant une analyse des résultats en matière qualité détaillée dans les chapitres suivants :
 - l'ensemble des résultats des essais réalisés durant le semaine et le mois avec un commentaire sur la qualité des travaux réalisés
 - les conseils et recommandations pour l'amélioration de la qualité s'il y a lieu.

Ce rapport devra être remis selon le canevas sous dessous. Le rapport mensuel et hebdomadaire conditionne le règlement des prestations. Le rapport mensuel doit être validé par une copie des fiches quotidiennes de travail.

5. Un rapport de synthèse final comportant l'historique du chantier et rassemblant tous les rapports d'étapes
6. . Rapports circonstanciels

Selon les besoins, la mission de contrôle établit des rapports circonstanciels d'expertise sur les difficultés, incidents, accidents ou les aléas techniques du chantier, les modifications importantes du marché entraînant des dépenses supplémentaires et imprévues ainsi qu'à l'issue des missions d'éventuels spécialistes.



Ce document doit être remis à la prononciation de la réception définitive des prestations du maître d'œuvre. Il conditionne la main levée de la caution de garantie



Type de rapport	Délais de transmission après la fin de la période (jour calendaire)	Distribution une Copie au Service contractant
Hebdomadaire	02 jours	7
Mensuel	07 jours	5
Circonstanciel	Selon l'événement	1
Final	30 jours	7

ARTICLE1.3 - CONTROLE DES MATERIAUX POUR LE TERASSEMENT :

Contrôle de la nature et la qualité des matériaux utilisés pour les remblais.

Les méthodes de contrôle à utiliser seront soumises à l'agrément de l'ingénieur, suivant l'une des deux méthodes suivantes :

- 1) Densitomètre à membrane avec un diamètre nominal de vingt (20) cm, ou Gamma – densimètre.
- 2) Essai de plaque

Dans le cas où le contrôle s'effectuera au moyen d'essai de plaque (diamètre 600 mm), devra être exécuté selon DIN 18134 ou une autre norme approuvée. On procédera d'abord à l'établissement des valeurs de référence

- Le module de déformation E2 dépend de l'épaisseur de la couche à examiner, de la portance de son assise et du diamètre de la plaque.

Sauf dérogation faite par l'ingénieur, les valeurs $K = E2/ E1$ devront être égales ou inférieures à 2.5.

La tolérance du nivellement est ± 3 cm L'ingénieur (Bureau d'études) peut en cas de nécessité apporter les modifications à ces spécifications et adapter les prescriptions à la nature du matériau choisi pour le remblai.

ARTICLE1.4- CONTROLE DE LA COUCHE DE FONDATION ET LES ACCOTMENTS EN SG:

A. AU NIVEAU DES CARRIERES :

Trois (03) échantillons par carrière ou chaque changement des matériaux doit être prélevés.

Sur chaque prélèvement les essais suivants doivent être effectués :

- Un (01) essai Proctor modifié
- Une (01) analyse granulométrique
- Un (01) essai de propreté
- Un (01) essai de résistance à la compression simple ou un (01) essai CBR en fonction de la nature des matériaux.
- Un (01) essai d'analyse chimique(Gypse+ carbonates (CaSo4+H2O+Caco3))
- Un (01) essai de l'indice de plasticité(Ip)

B. AU NIVEAU DE LA MISE EN OEUVRE :

Tous les 300 m3 les essais suivants doivent être effectués :

- Un (01) essai Proctor modifié
- Une (01) analyse granulométrique
- Un (01) essai de propreté
- Un (01) essai de résistance à la compression simple ou un (01) essai CBR en fonction de la nature des matériaux.



- Un (01) essai de compacité tous les 50 m .

ARTICLE 1.5- CONTROLE DE LA COUCHE D'IMPREGNATION EN CUT-BACK 0/1

A. ANALYSE DU LIANT

Pour chaque arrivage les essais suivants doivent être effectués :

- Un (01) essai de pseudo - viscosité à 25° C, en secondes, Mesurée en viscosimètre S.T.V.(D'origine 4 millimètres)
- Un (01) essai densité à 15° C
- Pourcentage de produit passant à distillation pour chacun des températures suivantes 190° C, 225° C, 315° C, et 360° C
- Un (01) essai Pénétrabilité à 25° C 100 grammes, 5 secondes du résidu de la distillation à 360° C (en dixièmes de millimètres).

B. REGLAGE DE LA REPANDEUSE

Les essais nécessaires au réglage de la répandeuse doivent être effectués au début de l'exécution de l'imprégnation.

C. AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE

Un (01) essai par jour pour la confirmation du dosage doit être effectué.

ARTICLE 1.6 - CONTROLE DE LA COUCHE DE BASE EN GRAVE BITUME ET COUCHE DE ROULEMENT BETON BITUMINEUX

Pour chaque arrivage les essais suivants doivent être effectués :

- Un (01) essai de viscosité
- Un (01) essai de densité

A. CONTROLE DES GRANULATS

B1. AU NIVEAU DES CARRIERES

Trois (03) échantillons par semaine doivent être prélevés. Sur chaque prélèvement les essais suivants seront effectués :

- Une (01) analyse granulométrique
- Un (01) essai de coefficient de forme
- Un (01) essai de propreté
- Un (01) essai de Los Angeles
- Un (01) essai de coefficient de polissage accéléré
- Un (01) essai de micro deval humide

B2. AU NIVEAU DES STOCKS

En cours d'approvisionnement et tous les 4000 m³ ou chaque changement de matériaux un (01) échantillon doit être prélevé systématiquement, les essais suivants seront effectués :

- Une (01) analyse granulométrique
- Un (01) essai de coefficient de forme
- Un (01) essai de propreté
- Un (01) essai de Los Angeles
- Un (01) essai de coefficient de polissage accéléré
- Un (01) essai de micro deval humide
- Détermination du poids spécifique des granulats
- Détermination de la valeur de l'équivalent de sable ;
- Détermination de la valeur au bleu de méthylène des fines « MBF »
- Détermination de la teneur en fine;

B. AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE

- Contrôle en permanence de la température de mise en œuvre
- Deux (02) essais d'extraction **par jour** pour le contrôle :
 - De la granulométrie
 - De la teneur en bitume
 - Granulométrie de mélange à blanc au niveau de poste d'enrobage

C. APRES LA MISE EN OEUVRE :



- Un carottage pour déterminer l'épaisseur et la densité de la couche d'enrobé doit être effectué tous les 200m.
- Contrôle de la compacité tous les 200 m de finisseur.
- Vérification de l'adhérence (coefficient de glissance) de la chaussée(pendule SRT)
- L'uni



ARTICLE 1.7 - REPRESENTANT DU SERVICE CONTRACTANT :

Le Service contractant désignera au partenaire Cocontractant, le chef de projet chargé de veiller à l'exécution du projet.

ARTICLE III.1.8 - CONTROLE DU SERVICE CONTRACTANT :

Le Service contractant pourra accéder à toute heure œuvrée au chantier. Il pourra éventuellement demander à assister au déroulement des prestations.

ARTICLE III.1.9 : CONTROLE LA QUALITE DU MATERIAUX A LA RECEPTION:

le service contractant a le droit de demande a vérifie la qualité des matériaux utiliser dans le projet :

- Le sol
- Gravier
- Liant hydrocarboné bitume (40/50)
- L'émulsion cationique (60%) ou (65%)
- L'imprégnation cut-back 0/1

ARTICLE.1.10 : CONTROLE DES MATERIAUX UTILISEES DANS LE REMBLAI:

l'exécution de l'essai se fais en trois(03) étapes , au niveau de stock et sur le chantier pendant la mise en œuvre et après la réception:

- Effectue l'essai de la résistance a la compression simple (RC) une fois chaque 300 m³ de l'approvisionnement
- Effectue l'essai de l'Indice de plasticité une fois chaque 300 m³ de l'approvisionnement
- Effectue l'essai de Proctor et la densité de sec et la teneur en eau une fois chaque 300 m³ de l'approvisionnement
- Contrôle et vérifie l'exécution du corps de chaussée (toutes les couches) et déterminer la compacité sur le terrain de moyens 1 fois par 300 m³ de rives et axes du corps de chaussée.
- L'essai de l'analyse granulométriques 1 fois par 600 m³.
- L'essai de plaque (éventuelle).
- Effectuer la classification de sol utiliser dans le remblai

ARTICLE 1.11 – CONTROLE LE GRAVIER (0/3-3/8-8/15-15/25- Concassé)

Les essais destines aux gravier sont:

- L'essai de l'analyse granulométrique 1 fois par 200 m³ de l'approvisionnement
- L'essai de équivalent de sable (ES) 1 fois par 600 m³ de l'approvisionnement
- Matières organiques (%)1 fois par 600 m³ de l'approvisionnement
- L'essai indice de plasticité 1 fois par 600 m³ de l'approvisionnement
- Valeur au bleu VBS
- L'essai de coefficient de forme 1 fois par 300 m³ de l'approvisionnement ou cas de changement de stock
- L'essai de Le Coefficient de propreté deux (02) fois chaque 200 m³
- L'essai de Résistance aux chocs Los Angelos(LA) 1 fois par 1500 m³ de l'approvisionnement ou cas de changement de stock
- L'essai de la Résistance à l'Usure par frottement MDE 1 fois par 1500 m³ de l'approvisionnement ou cas de changement de stock
- L'essai de la Coefficient d'aplatissement 1 fois par 200 m³ de l'approvisionnement ou cas de changement de stock
- L'essai de l'Indice de Concassage (IC) 1 fois
- La compacité sur couche fondation de moyens 1 fois par 300 m³
- L'essai de Coefficient de polissage (CPA)



- L'essai Effectue l'essai de Proctor et la densité de sec et la teneur en eau une fois chaque 300 m³ de l'approvisionnement .



ARTICLE 1.12 – CONTROLE LE LIANT HYDROCARBONE

Les essais sont :

- Ductilité 25°C
- Densité 25°C 1 fois chaque 250 tonne
- Solubilité
- Teneur en paraffines
- Pénétrabilité à 25°C chaque 250 tonne de l'approvisionnement ou cas de changement de stock
- Point de ramollissement 1 fois chaque 250 tonne
- Déterminer le viscosité utilise dans le mélanger d'enrobé 1 fois chaque 250 tonne de l'approvisionnement ou cas de changement de stock
- Point éclair 1 fois chaque 250 tonne
- Stabilité au stockage 1 fois de changement de stocke

ARTICLE 1.13 – CONTROLE L'EMULSION CATIONIQUE 65

Les essais et les préventions sont :

- Réception de la surface (Balayage éventuel)
- Vérification du matériel Visuel (propreté ..)
- Dosage liant (1/2000 m²)
- Régularité transversale du surface
- La Température (1/jour)
 - Teneur en eau % 1 fois chaque 25 tonne ou cas de changement de stock
 - Pseudo Viscosité, à 25°C (1 fois par semaine)
 - Homogénéité
- Particules ≥ 0.63mm
- Particules entre 0.63-0.16 mm
 - Stabilité au stockage % chaque 25 tonne
 - Adhésivité
- Partie 1 de l'essai
- Partie 2 de l'essai
 - Indice de rupture

ARTICLE 1.14 – CONTROLE LE SABLE GYPSEUX

- Le contrôle de qualité du sable gypseux utilisé , pour deux phases au niveau de carrière avant l'approvisionnement et sur site durant la réalisation et avant la réception.
- L'analyse chimiques une fois par 300 m³ de stocke
- Résistance à la compression (RC) 1 fois par 300 m³
- Indice de plasticité 1 fois par 300 m³ de sable gypseux
- l'essai de Proctor et la densité de sec et la teneur en eau une fois chaque 300 m³ de l'approvisionnement
- Contrôle de réalisation du corps de chaussée (couche de forme) a base de désigner le taux de compactage pour chaque couche de moyen de 1 fois par 100 ml pour la couche de forme et 1 fois pour 50 ml pour couche de forme alter motif (axes et rives)
- Portance CBR immédiat à 98% de l'OPM 1 fois par 300 m³
- Une (01) analyse granulométrique 1 fois par 300 m³

ARTICLE 1.15 – MATERIEL DE L'ENROBAGE

Le contrôle se fait :

A. Station d'enrobage (fabrication d'enrobe)

Il faut contrôler et vérifier:

- Le doseur à granulats avant le démarrage du station et une fois par semaine
- Etalonnage trémies doseuses , pompe à bitume et doseur à filler
- Bascule



- Thermomètre (la température) de l'enrobage et au moment de la mise en place a la finisseur
- Jauge volumétrique une fois par semaine

B. Matériels pendant d'exécution de l'enrobé

Le laboratoire doit vérifier la propreté des camions et les bâches de couverture et la température du mélange d'enrobé pendant le transport et la mise en place dans le finisseur vérifier aussi l'état de compacteurs et leur tonnage et l'état des roues



ARTICLE 1.16 - CONTROLE PONDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENROBAGE

Le démarche du contrôle organise avec l'entreprise en deux étapes , le premier étape commence par les matériaux de l'enrobé (le gravier et le bitume) qu' eux déjà doit être vérifier leur conformité aux norme mise en vigueur , et la 2eme étape se fais pondant le mise en œuvre

Vérification du poste d'enrobage et de la formulation :

- Vérification des lieux de stockage (Granulats, bitume)
- Vérification du poste d'enrobage.
- Réalisation d'un mélange à blanc pour contrôler sa granulométrie.
- Réalisation d'un essai de convenance selon les quantités arrêtées par l'étude de formulation.
- Vérification de la teneur en liant du mélange bitumineux par l'essai de l'extraction à chaud;
- Vérification de la granulométrie du mélange granulaire après extraction du bitume par l'essai d'analyse granulométrique;
- Vérification des performances mécaniques :
 - ✓ Caractéristiques Marshall (essais Marshall) ;
 - ✓ Confection d'éprouvettes à la presse à compactage giratoire (Essais de PCG);
 - ✓ Résistance à l'eau (Essai Tenue à l'eau);
 - ✓ Déformation (Essai orniérage);
 - ✓ Rigidité (Essai module de rigidité) ;
 - ✓ Résistance à la fatigue (Essai de fatigue)

vérifier le formulation présente par l'entreprised'enrobe (soit grave bitume (GB) ou bien béton bitumineux (BB))avant la mise en œuvre sur le chantier

A cet effet le laboratoire doit être effectuer tout les essaies relatif à la vérification qui sont

Les résultats doit être justifier par une rapport critique contient tout les résultats

Si il ya un contradiction entre les deux résultats (formulation délivre par l'entreprise et le vérification de laboratoire de l'administration) le maitre de l'ouvrage prendra leur

décision pour refaire les essais ensemble en présence les représentants de trois partie

(l'entreprise , laboratoire de l'administration et le maitre de l'ouvrage) choisit la formulation en vigueur

Réalisation d'une planche d'essai :

La réalisation d'une planche d'essai est pour but d'arrêter les modalités de mise en œuvre, ensuite la réalisation une campagne de carottage de l'enrobé pour mesurer la densité apparente, ainsi de contrôler l'épaisseur de la mise en œuvre.



CONTROLE SUR LE CHANTIER

- Vérification du matériel de mise en œuvre (poste d'enrobé, l'atelier de mise en œuvre....etc) ;
- Mesure de la température de fabrication au niveau du poste d'enrobage et de la mise en œuvre (dans trémie et derrière table finisseur) (2 / heure) ;
- Contrôle de la teneur en liant par l'essai de l'extraction à chaud;
- Vérification de la granulométrie du mélange granulaire après extraction du bitume par l'essai d'analyse granulométrique.



Le contrôle de la qualité de la mise en œuvre est basé sur les essais suivants :

- Prélèvement des carottes de la chaussée (la couche d'enrobé) ;
- Mesure de la densité apparente sur les carottes(1 / 200 ml);
- Mesure des épaisseurs des carottes;
- Mesure de la macrotexture.
 - Réception géométrique
 - ✓ Nivellement / épaisseur (3 points / profil)
 - ✓ Largeur/surface/divers(1/profil)
 - Contrôle de compactage
 - Les joints longitudinale et transversale.

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



NB :

Le cahier des charges paraphée portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », et rempli et signé.



DIFINITION DES PRIX



Méthodologie d'évaluer les travaux et définition des prix unitaire en unité :

Article 01 : désignation la modalité de paiement des prix unitaires :

Ce prix remanier en kilomètre , forfaitaire , unité constitue les taches suivantes:

- Les frais de déplacement et l'installation l'équipe du contrôle géotechnique la BET pendant l'exécution des travaux
- Paiement des salaires, indemnités, charges sociales et impôts des travailleurs
- Dépréciation de la matériel et l'équipement à utiliser pour le chantier et le frais de son entretien et de son gestion
- Le frais de prélèvement des enchantions et l'exécution des essayes sur laboratoire ou in- situ
- Le frais' de prélèvement des enchantions et l'exécution des essayes sur laboratoire ou in- situ
- Pour les travaux supplémentaire
- Le frais de déplacement des agents ainsi que les technicien pendant l'exécution des travaux et le déplacement des matériels utilise et leur équipement
- Les dépenses de l'assurance , les impôts et taxe sauf TVA
- Revenu de la BET ou Laboratoire et tout Aléas
- Les charges et les dépenses engendre par les heure supplémentaire et les travaux des nuits lorsque l'entreprise oblige des faire des heures supplémentaire pour respect les délais contractuelle
- Frais généraux
- Les dépenses de suivre et la supervision des programmes d'exécution des essayes de la déflexion
- Les dépenses de suivre et la supervision des programmes d'exécution de la sondage et les travaux Topographie.



Article 02 : règlement des travaux non prévus :

En cas des exister des travaux non prévue ou bien travaux supplémentaire, faudra il déclare au service contractant en avance par écrite et celui faire les procédure le nécessaire.

Article 03 : définition des prix unitaire en unité

- Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km
- Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km
- Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km
- Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km
- Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km
- Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km

prix N°01 Campagne de comptage de trafic

C'est un prix au forfaitaire qui s'applique a la collection des données sur de trafic et tout suggestion de bonne d'exécution

prix N°02 Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL

Ce prix rémunère au forfaitaire il consiste a exécuter des enquêtes de pesage des essieux des poids lourds et d'origine-destination des usagers PL de la route.

La connaissance du trafic notamment le trafic poids lourds est l'un des paramètres prépondérant du dimensionnement des chaussées. Il est indispensable pour établir le diagnostic et proposer les solutions de conception

prix N°03 Mesure de déflexion au Déflectographe Lacroix /ou au HWD

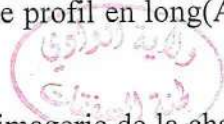
Ce prix rémunère au kilomètre comme détail en CPS et tout suggestion de bonne d'exécution

prix N°04 Mesure d'uni longitudinal

Ce prix rémunère au kilomètre ,Les mesures d'uni longitudinal seront réalisées à l'aide d'appareillages de mesure de type tel le Bumpintégrator, ou l'analyseur de profil en long(APL) ou statique ou dynamique tel que le profil mètre inertiel laser.

prix N°05 Mesure au Géoradar

Ce prix rémunère au kilomètre il consiste a faire Une imagerie de la chaussée sera obtenir en temps réel, de façon non-destructive et en continu avec la détermination du nombre de couches présentes et leurs épaisseurs et tout suggestion de bonne d'exécution.



prix N°06 Relevé visuel des dégradations de la chaussée

Ce prix rémunère au kilomètre , le relevé visuel peut d'opérer de deux manières – par identification direct par l'ingénieur parcourant la route à pied et reportant les informations sur les fiches descriptives , ou par identification photographique automatique à l'aide d'appareils à grand rendement et tout suggestion de bonne d'exécution

prix N°07 Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée

Ce prix rémunère au kilomètre , le relevé doivent être avec soin en donnant :leur nature (panneaux de signalisation , balises , glissières de sécurité , ect – leur position (repérage)-leur état (bon, mauvais)-leur efficacité (ou opportunité), enfin, la localisation des endroits de mauvaises visibilité permettra de programmer le type de signalisation horizontale complémentaire, tout suggestion de bonne d'exécution

prix N°08 Sondages sous chaussée

Ce prix rémunère en unité , à l'aide des puits de sondages sous chaussée au long de l'itinéraire d'étude afin de relever le type et les épaisseurs des différentes couches et déterminer les propriétés des matériaux constituant ces couches y compris ceux du sol support à travers des essais qui seront réalisés au laboratoire sur éventuellement des prélèvements d'échantillons de différents matériaux , tout suggestion de bonne d'exécution

prix N°09 Essais de laboratoires sur matériaux prélevés

Ce prix rémunère en unité , il consiste à exécuter les essayes nécessaire sur laboratoire du gites de carrières et des prélèvements d'échantillons de différents matériaux de sondage ,tout suggestion de bonne

prix N°10 Carottage

Ce prix rémunère en unité ,de relever le type et les épaisseurs des différentes couches liées en place de la chaussée, tout suggestion de bonne d'exécution

prix N°11 Essais de laboratoires sur carotte

Ce prix rémunère en unité ,les échantillons de carottage devront être soumis à des essais de laboratoire pour identification en vue de leur classification, tout suggestion de bonne d'exécution

prix N°12 Relevé des données géométriques et physiques

Ce prix rémunère au kilomètre , comme détail sur CPS.et tout suggestion de bonne d'exécution.

prix N°13 Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures

C'est un prix au forfaitaire, Il consistera en une évaluation de l'état de santé de la chaussée existante et comprendre le fonctionnement et l'évolution de celle-ci, justifiant les dégradations observées , et tout suggestion de bonne d'exécution

prix N°14 Rédaction et élaboration des rapports d'étude

C'est un prix au forfaitaire, Tous les rapports afférents à toutes les prestations doivent être édités et remis en trois (03) exemplaires et une copie numérique sur une CD .

prix N°15 Elaboration et Edition du DAO

C'est un prix au forfaitaire, Le dossier d'appel d'offre aussi doit être élaboré et édité en trois (03) exemplaires selon décret présidentiel n° 50-2021 du 24juin2021 , portant approbation des cahiers des clauses administrations générales applicables aux marches publics de travaux.

- **Contrôle des travaux de :**

- **Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km**
- **Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km**

Prix N°01 Contrôle des travaux:

Ce prix rémunère en kilomètre, la mise à disposition d'une équipe type de Contrôle des travaux y compris l'exécution des essais et toutes sujétions comprises, Tout manquement constaté pendant la durée de réalisation du projet soit dans les moyens humains ou dans les moyens matériels à mettre sur le projet .

Le paiement de ce prix est subordonné à l'exécution de finition de contrôle des travaux y compris de toutes les prestations indiquées à du présent CPS et notamment les visites du chantier de l'ingénieur et son assistance aux réunions de chantier y compris les rapports mensuel.



• **Suivi des travaux de :**

- **Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km**
- **Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km**

Prix N°01 Suivi des travaux :

Ce prix rémunère en kilomètre, la mise à disposition d'une équipe type de suivi des travaux y compris l'exécution des tâches suivantes :

- ❖ Relevé des insuffisances sur l'étude initiale.
- ❖ *Rapport de constat sur l'APD initial de l'étude.*
- ❖ recherche des solutions alternatives en termes de tracé visant une économie sur le projet avec le maintien des mêmes fonctionnalités.
- ❖ Le rapport technique de critique.
- ❖ pièces graphiques et écrites (Documents communs aux entreprises).
- ❖ Pendant cette étape de critique, le BET restera à l'écoute et accompagnera le maître de l'ouvrage sur l'ensemble des insuffisances qui restent à sa charge.

et toutes sujétions comprises, Tout manquement constaté pendant la durée de réalisation du projet soit dans les moyens humains ou dans les moyens matériels à mettre sur le projet .

Le paiement de ce prix est subordonné à l'exécution de kilomètre fini y compris de toutes les prestations indiquées du présent CPS et notamment les visites du chantier de l'ingénieur et son assistance

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



NB :

Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », et rempli et signé.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA D'EL OUED

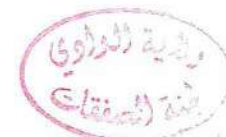
Programme : Infrastructures routières et autoroutières 024.090
 Sous Programme : Entretien routier 024.090.02
 Action : Développement et entretien des infrastructures routières et autoroutières
 N° de l'opération : /

انجدة الولاية للصفقات لولاية الوادي
 تاشيرة رقم: 155-155
 بتاريخ: 12-31-2025
 جلسة رقم: 128
 2025-12-17

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Déclaration de candidature
- Déclaration de probité

- ~~Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 25,8 km~~
- ~~Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km~~
- ~~Etude d'expertise de CW 413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km~~
- ~~Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2 km~~
- Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km
- Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1,9 km
- Contrôle des travaux de :
 - Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km
 - Revêtement en BB du cw 409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km
- Suivi des travaux de :
 - Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km
 - Revêtement en BB du cw 409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

DECLARATION DE CANDIDATURE



1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : La Direction Des Travaux Publics De La Wilaya d'ELOUED

2/ Objet du marché public :

3/ Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi concernés que leurs intitulés :

4/ Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

....., agissant :

En son nom et pour son compte. Au nom et pour le compte de la société qu'il représente. 4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Candidat ou soumissionnaire membre d'un groupement momentané d'entreprises Le groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société :



Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Oui

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement a que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ou ;
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour sig en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'o du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieuren ;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupen en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :.....

5/ Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés put :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché publi
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d' procédure relative à l'une de ces situations ;
- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectan probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marc publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudes, auteurs d'infractions graves aux législator réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législa du travail et de la sécurité sociale ;
- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics e l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères a déjà exercé en Algérie ;

- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
- Non Oui

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- est inscrit au registre de commerce ou ;
- est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou ;
- détient la carte professionnelle d'artisan ou ;
- est dans une autre situation (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :

délivré parlepour
entreprises de droit algérien et les entreprises ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente)

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n° 03-03 du 19 Jomada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent :

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision)

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)

- la société a réalisé pendant(indiquer période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer montant du chiffre d'affaires en lettres, en chiffres et en hors taxes)

..... % sont en relation avec l'objet du marché public du lot ou des lots (barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :

Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/ Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclus de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation réglementaire en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

DE DECLARATION DE PROBITE**1/ Identification du service contractant :**

Désignation du service contractant : La Direction Des Travaux Publics De La Wilaya d'ELOUED

2/ Objet du marché public :**3/ Présentation du candidat ou soumissionnaire :**

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :, agissant :

 En son nom et pour son compte. Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Forme juridique de la société :

4/ Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice de poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste d'opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 17 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à..... le

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faites des copies pour les lots concernés
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA D'EL OUED



Programme : Infrastructures routières et autoroutières 024.090
Sous Programme : Entretien routier 024.090.02
Action : Développement et entretien des infrastructures routières et autoroutières
N° de l'opération : /.

OFFRE FINANCIERE

- Lettre de soumission
- Bordereaux des prix unitaires
- Détails quantitatifs et estimatifs

- ~~Etude d'expertise de CW 410 du PK 11+200 au PK 00+000 sur 35,0 km~~
- ~~Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km~~
- ~~Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km~~
- ~~Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km~~
- Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km
- Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km
- Contrôle des travaux de :
 - ~~Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km~~
 - ~~Revêtement en BB du cw 409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km~~
- Suivi des travaux de :
 - ~~Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km~~
 - ~~Revêtement en BB du cw 409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km~~

اللجنة الولائية للصفقات لولاية الوادي
 تاشيرة رقم: 155... 2025
 بتاريخ: 12... 31... 2025
 جلسة رقم: 128... بتاريخ: 17... 12... 2025



Direction des Travaux Publics de la Wilaya d'El-Oued Sis : cité 19 Mars 1962 EL-OUED.
Tél : 032 13 91 34

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LETTRE DE SOUMISSION**1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El Oued En sa qualité Responsable de l'action****2/ Présentation du soumissionnaire :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

- **Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :Le signataire S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous sa responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet du marché.

—me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°

ouvert auprès :

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances



LETTRE DE SOUMISSION

1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El Oued En sa qualité Responsable de l'action**

2/ Présentation du soumissionnaire :

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :.....

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

- **Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :.....

4/ Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :.....

Engage la société, sur la base de son offre

Dénomination de la société :.....



Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cahiers figurant au dossier du projet du marché.

—me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°

ouvert auprès :

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclus de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 10 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....



6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LETTRE DE SOUMISSION**1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El Oued En sa qualité Responsable de l'action

2/ Présentation du soumissionnaire :

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

- Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :Le signataire S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cas figurant au dossier du projet du marché.

—me soumet et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°

ouvert auprès :

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclus de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 16 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....

**6/ Décision du service contractant :**

La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances



LETTRE DE SOUMISSION

1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : direction des Travaux Publics de El_ Oued

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de l'Oued En sa qualité Responsable de l'action

2/ Présentation du soumissionnaire :

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul []

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises [] Conjoint [] Solidaire []

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

- Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non [] Oui []

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :

Le signataire []

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte []

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre [];

Dénomination de la société :



Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous sa responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux conditions figurant au dossier du projet du marché.

—me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°

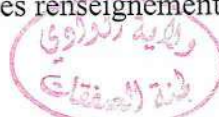
ouvert auprès :

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 11 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....



6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint présenter éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LETTRÉ DE SOUMISSION**1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El Oued En sa qualité Responsable de l'action

2/ Présentation du soumissionnaire :

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

• **Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :Le signataire S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous sa responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux conditions figurant au dossier du projet du marché.

—me soumet et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°

ouvert auprès :

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 14 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....



6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

**LETTRE DE SOUMISSION****1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El Oued En sa qualité Responsable de l'action****2/ Présentation du soumissionnaire :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

- **Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :Le signataire S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :



L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous sa responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux conditions figurant au dossier du projet du marché.

—me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

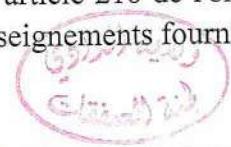
Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°..... ouvert auprès :


Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 17 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....	
.....	
.....	

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule⁴ déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

LETTRE DE SOUMISSION**1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El Oued En sa qualité Responsable de l'action****2/ Présentation du soumissionnaire :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

• **Contrôle des travaux de :**

- **Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :Le signataire S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

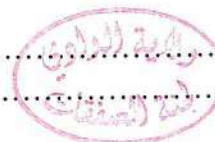
Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre

Dénomination de la société :



Entretien des chemins de wilaya (Exercice 2026)

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous sa responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet du marché.

—me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°

ouvert auprès :

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et réglementation en vigueur.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule¹ déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint précis⁴ éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

**LETTRE DE SOUMISSION****1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El Oued En sa qualité Responsable de l'action

2/ Présentation du soumissionnaire :

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/

2/

3/

Dénomination du groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

- **Contrôle des travaux de :**
 - **Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :Le signataire S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :



Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous sa responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux conditions figurant au dossier du projet du marché.

—me soumet et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....

ouvert auprès :.....

Adresse :.....

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....



6/ Décision du service contractant :

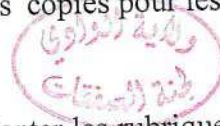
La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

**LETTRE DE SOUMISSION****1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El Oued En sa qualité Responsable de l'action****2/ Présentation du soumissionnaire :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

• **Suivi des travaux de :**

- **Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :Le signataire S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :



Entretien des chemins de wilaya (Exercice 2026)

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous sa responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet du marché.

—me soumet et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°

ouvert auprès :

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et réglementation en vigueur.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....



6/ Décision du service contractant :

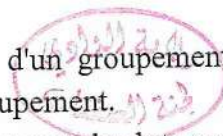
La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des finances

**LETTRE DE SOUMISSION****1/ Identification du service contractant :**Désignation du service contractant : **direction des Travaux Publics de El_ Oued**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public **Sellai Abdallah, Directeur des travaux publics de El Oued En sa qualité Responsable de l'action****2/ Présentation du soumissionnaire :**

présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :

• **Suivi des travaux de :**

- **Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :Le signataire S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

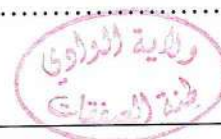
Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :



Entretien des chemins de wilaya (Exercice 2026)

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :



Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous sa responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

—remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux conditions figurant au dossier du projet du marché.

—me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

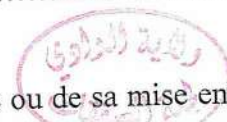
Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....

ouvert auprès :

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclus de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et réglementation en vigueur.



Certifiée, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est.....

A....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot et faire des copies pour les lots concernées
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés à l'entreprise individuelle.



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
ولاية الوادي

Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Campagne de comptage de trafic Prix de forfaitaire :	F	
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL Prix de forfaitaire :	F	
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD Prix du kilomètre :	KM	
04	Mesure d'uni longitudinal Prix du kilomètre :	KM	
05	Mesure au Géoradar Prix du kilomètre :	KM	
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée Prix du kilomètre :	KM	
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée Prix du kilomètre :	KM	
08	Sondages sous chaussée Prix de l unité :	U	
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés Prix de l'unité :	U	
10	Carottage Prix de l unité :	U	
11	Essais de laboratoires sur carotte Prix de l unité :	U	
12	Relevé des données géométriques et physique Prix du kilomètre :	KM	
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures Prix de forfaitaire :	F	
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude Prix de forfaitaire :	F	
15	Elaboration et Edition du DAO Prix de forfaitaire :	F	

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire
cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي

Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Campagne de comptage de trafic Prix de forfaitaire :	F	
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL Prix de forfaitaire :	F	
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD Prix du kilomètre :	KM	
04	Mesure d'uni longitudinal Prix du kilomètre :	KM	
05	Mesure au Géoradar Prix du kilomètre :	KM	
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée Prix du kilomètre :	KM	
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée Prix du kilomètre :	KM	
08	Sondages sous chaussée Prix de l unité :	U	
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés Prix de l'unité :	U	
10	Carottage Prix de l unité :	U	
11	Essais de laboratoires sur carotte Prix de l unité :	U	
12	Relevé des données géométriques et physique Prix du kilomètre :	KM	
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures Prix de forfaitaire :	F	
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude Prix de forfaitaire :	F	
15	Elaboration et Edition du DAO Prix de forfaitaire :	F	

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire
cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي

Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Campagne de comptage de trafic Prix de forfaitaire :	F	
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL Prix de forfaitaire :	F	
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD Prix du kilomètre :	KM	
04	Mesure d'uni longitudinal Prix du kilomètre :	KM	
05	Mesure au Géoradar Prix du kilomètre :	KM	
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée Prix du kilomètre :	KM	
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée Prix du kilomètre :	KM	
08	Sondages sous chaussée Prix de l unité :	U	
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés Prix de l'unité :	U	
10	Carottage Prix de l unité :	U	
11	Essais de laboratoires sur carotte Prix de l unité :	U	
12	Relevé des données géométriques et physique Prix du kilomètre :	KM	
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures Prix de forfaitaire :	F	
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude Prix de forfaitaire :	F	
15	Elaboration et Edition du DAO Prix de forfaitaire :	F	

A.....le.....
Le soumissionnaire
(nom, qualité du signataire et partenaire
cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي

Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Campagne de comptage de trafic Prix de forfaitaire :	F	
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL Prix de forfaitaire :	F	
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD Prix du kilomètre :	KM	
04	Mesure d'uni longitudinale Prix du kilomètre :	KM	
05	Mesure au Géoradar Prix du kilomètre :	KM	
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée Prix du kilomètre :	KM	
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée Prix du kilomètre :	KM	
08	Sondages sous chaussée Prix de l unité :	U	
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés Prix de l'unité :	U	
10	Carottage Prix de l unité :	U	
11	Essais de laboratoires sur carotte Prix de l unité :	U	
12	Relevé des données géométriques et physique Prix du kilomètre :	KM	
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures Prix de forfaitaire :	F	
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude Prix de forfaitaire :	F	
15	Elaboration et Edition du DAO Prix de forfaitaire :	F	

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire
cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
ولاية الوادي



Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Campagne de comptage de trafic Prix de forfaitaire :	F	
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL Prix de forfaitaire :	F	
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD Prix du kilomètre :	KM	
04	Mesure d'uni longitudinal Prix du kilomètre :	KM	
05	Mesure au Géoradar Prix du kilomètre :	KM	
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée Prix du kilomètre :	KM	
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée Prix du kilomètre :	KM	
08	Sondages sous chaussée Prix de l unité :	U	
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés Prix de l'unité :	U	
10	Carottage Prix de l unité :	U	
11	Essais de laboratoires sur carotte Prix de l unité :	U	
12	Relevé des données géométriques et physique Prix du kilomètre :	KM	
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures Prix de forfaitaire :	F	
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude Prix de forfaitaire :	F	
15	Elaboration et Edition du DAO Prix de forfaitaire :	F	

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire
cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
ولاية الوادي

Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Campagne de comptage de trafic Prix de forfaitaire :	F	
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL Prix de forfaitaire :	F	
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD Prix du kilomètre :	KM	
04	Mesure d'uni longitudinal Prix du kilomètre :	KM	
05	Mesure au Géoradar Prix du kilomètre :	KM	
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée Prix du kilomètre :	KM	
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée Prix du kilomètre :	KM	
08	Sondages sous chaussée Prix de l unité :	U	
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés Prix de l'unité :	U	
10	Carottage Prix de l unité :	U	
11	Essais de laboratoires sur carotte Prix de l unité :	U	
12	Relevé des données géométriques et physique Prix du kilomètre :	KM	
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures Prix de forfaitaire :	F	
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude Prix de forfaitaire :	F	
15	Elaboration et Edition du DAO Prix de forfaitaire :	F	

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire
cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
ولاية الوادي



Contrôle des travaux de :
Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Contrôle des travaux de : Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km <u>Le prix en lettre:</u>	Km	

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي



Contrôle des travaux de :
Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Contrôle des travaux de : Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km <u>Le prix en lettre:</u>	Km	

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي



Suivi des travaux de :
Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Suivi des travaux de: Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km <u>Le prix en lettre:</u>	Km	

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي



Suivi des travaux de :

Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PU en HT
01	Suivi des travaux de: Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km <u>Le prix en lettre:</u>	Km	

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)





DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية

ولاية الوادي

Etude d'expertise de CW 410 du PK 44+200 au PK 80+000 sur 35,8 km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	Q	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Campagne de comptage de trafic	F	1		
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL	F	1		
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD	KM	35.8		
04	Mesure d'uni longitudinal	KM	35.8		
05	Mesure au Géoradar	KM	35.8		
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée	KM	35.8		
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée	KM	35.8		
08	Sondages sous chaussée	U	18		
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés	U	20		
10	Carottage	U	70		
11	Essais de laboratoires sur carotte	U	20		
12	Relevé des données géométriques et physique	KM	35.8		
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures	F	1		
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude	F	1		
15	Elaboration et Edition du DAO	F	1		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



**Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued**

مديرية الأشغال العمومية
ولاية الوادي

Etude d'expertise de CW 415 du PK 00+000 au PK 11+400 sur un linéaire de 11,4 km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	Q	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Campagne de comptage de trafic	F	1		
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL	F	1		
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD	KM	13.6		
04	Mesure d'uni longitudinal	KM	13.6		
05	Mesure au Géoradar	KM	13.6		
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée	KM	13.6		
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée	KM	13.6		
08	Sondages sous chaussée	U	8		
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés	U	11		
10	Carottage	U	30		
11	Essais de laboratoires sur carotte	U	11		
12	Relevé des données géométriques et physique	KM	13.6		
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures	F	1		
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude	F	1		
15	Elaboration et Edition du DAO	F	1		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)

ولاية الوادي
المديرية العامة للأشغال

Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued



Etude d'expertise du CW413 du PK 23+700 au PK 35+000 sur 11,3 km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	Q	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Campagne de comptage de trafic	F	1		
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL	F	1		
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD	KM	11.3		
04	Mesure d'uni longitudinal	KM	11.3		
05	Mesure au Géoradar	KM	11.3		
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée	KM	11.3		
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée	KM	11.3		
08	Sondages sous chaussée	U	10		
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés	U	12		
10	Carottage	U	30		
11	Essais de laboratoires sur carotte	U	12		
12	Relevé des données géométriques et physique	KM	11.3		
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures	F	1		
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude	F	1		
15	Elaboration et Edition du DAO	F	1		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
ولاية الوادي

Etude d'expertise de CW 402 du PK 0+000 au PK 11+200 sur un linéaire de 11,2km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	Q	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Campagne de comptage de trafic	F	1		
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL	F	1		
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD	KM	17.4		
04	Mesure d'uni longitudinal	KM	17.4		
05	Mesure au Géoradar	KM	17.4		
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée	KM	17.4		
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée	KM	17.4		
08	Sondages sous chaussée	U	15		
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés	U	12		
10	Carottage	U	21		
11	Essais de laboratoires sur carotte	U	8		
12	Relevé des données géométriques et physique	KM	17.4		
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures	F	1		
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude	F	1		
15	Elaboration et Edition du DAO	F	1		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued



Etude d'expertise de CW 405 du PK 00+000 au PK 05+500 sur 5,5 km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	Q	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Campagne de comptage de trafic	F	1		
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL	F	1		
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD	KM	7.6		
04	Mesure d'uni longitudinal	KM	7.6		
05	Mesure au Géoradar	KM	7.6		
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée	KM	7.6		
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée	KM	7.6		
08	Sondages sous chaussée	U	4		
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés	U	11		
10	Carottage	U	11		
11	Essais de laboratoires sur carotte	U	11		
12	Relevé des données géométriques et physique	KM	7.6		
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures	F	1		
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude	F	1		
15	Elaboration et Edition du DAO	F	1		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي

Etude d'expertise de CW 404 du PK 13+300 au PK 15+200 sur 1.9 km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	Q	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Campagne de comptage de trafic	F	1		
02	Enquête de pesage d'essieux et enquête(origine/destination des PL	F	1		
03	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix /ou au HWD	KM	2		
04	Mesure d'uni longitudinal	KM	2		
05	Mesure au Géoradar	KM	2		
06	Relevé visuel des dégradations de la chaussée	KM	2		
07	Relevé des défauts des dépendances de la Chaussée	KM	2		
08	Sondages sous chaussée	U	2		
09	Essais de laboratoires sur matériaux prélevés	U	2		
10	Carottage	U	4		
11	Essais de laboratoires sur carotte	U	2		
12	Relevé des données géométriques et physique	KM	2		
13	Traitement et analyse de données, diagnostic et dimensionnement des structures	F	1		
14	Rédaction et élaboration des rapports d'étude	F	1		
15	Elaboration et Edition du DAO	F	1		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....1.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي

Contrôle des travaux de :

Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	QUANTITES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Contrôle des travaux de : Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km	km	2.35		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي

Contrôle des travaux de :

Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	QUANTITES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Contrôle des travaux de : Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km	km	1.5		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
ولاية الوادي



Survi des travaux de :

Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	QUANTITES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Suivi des travaux de : Revêtement en BB du cw 408 du pk 00+000 au pk 02+350 sur 2,35 km	km	2.35		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)



Direction des Travaux Publics
de la Wilaya de El oued

مديرية الأشغال العمومية
لولاية الوادي



Suivi des travaux de :
Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATIONS DES TRAVAUX	U	QUANTITES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
01	Suivi des travaux de : Revêtement en BB du cw409 du pk 08+500 au pk 10+000 sur 1,5 km	km	1.5		
Montant hors taxe					
TVA 19%					
Montant TTC					

Arrête le montant du présent détail à la somme de:.....

A.....le.....

Le soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et partenaire cocontractant)

